

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 22 septembre 2008

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE VINGT DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **16 septembre 2008**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -  
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -  
M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - Mme Monique VUAILLAT -  
M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI  
- M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT -  
M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON -  
Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT - Mme Béatrice DOUTRIAUX -  
M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR - M. Pascal GARCIA -  
Mme Christine CRIFO - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-  
Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD -  
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - Mme Michèle JOSSERAND -  
M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE  
- Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND -  
M. Jacques THIAIR - Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON -  
Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Fabien de SANS NICOLAS -  
Mme Pascale MODELSKI - M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND  
- Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD -  
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard BETTO donne pouvoir à Mme Ariane SIMIAND de 17h15 à 23h55  
Mme Gisèle TAVEL donne pouvoir à Mme Marie-France MONERY de 17h15 à 23h55  
M. Henri BAILE donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17h15 à 18h48

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

**DELIBERATION N° 1 - (A 031) - ENVIRONNEMENT** - Politique de développement durable de la ville de Grenoble - Volet environnement : axes stratégiques et actions prioritaires du mandat.  
Intervention(s): M. le Maire, M. SIEBERT, Mme VUAILLAT, M. de LONGEVIALLE, M. GRASSET, M. CHIRON, M. BERTRAND, M. VOIR, Mme BLANC-TAILLEUR, M. DE SANS NICOLAS, Mme DELBOS CORFIELD, M. DJELLAL, M. CHAMUSSY.

Un amendement est présenté par M. GRASSET. Celui-ci est adopté. Contre : 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

**Le Conseil municipal décide :**

- la mise en oeuvre du plan d'actions "Grenoble facteur 4" pour la période 2008-2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mobiliser les partenaires et soutiens financiers potentiels.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste**

**DELIBERATION N° 2 - (D 005) - PROJET URBAIN** - Presqu'île scientifique - Elaboration d'une zone d'aménagement concerté, adaptation du périmètre d'études au titre de l'article L.111-10 du Code de l'urbanisme, adaptations des modalités de la concertation au titre de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme.

Intervention(s): sur les délibérations 2-D005, 3-A003, 4-D003, 5-D004 : Mme FIORASO, M. le Maire, M. de LONGEVIALLE, M. DE SANS NICOLAS, Mme DELBOS-CORFIELD, Mme MONERY, M. MOTTE, Mme CRIFO.

**Le Conseil municipal décide :**

- de confirmer la volonté de la Ville de Grenoble de poursuivre l'élaboration d'un projet d'aménagement et de renouvellement urbain dans le secteur de la Presqu'île scientifique sur la base des objectifs susvisés, selon le nouveau périmètre joint en annexe,
- de modifier le périmètre d'études du projet Presqu'île scientifique au titre de l'article L111-10 du Code de l'urbanisme tel que :
  - A l'est, à partir de la rue Emile Gueymard et des voies ferrées, par la rue Arago, puis par les berges de l'Isère, en rive gauche, jusqu'à la confluence formée par le Drac avec l'Isère,
  - Au sud par la Place de Sfax, la rue Félix Esclangon, la rue Diderot et le cours Berriat,
  - Au nord, par la confluence que forme le Drac avec l'Isère,
  - A l'ouest par les berges du Drac, en rive droite ;
- d'intégrer ce périmètre d'étude, ci-annexé, au Plan Local d'Urbanisme par arrêté de mise à jour ;
- d'élaborer dans ce cadre un projet de zone d'aménagement concerté en vue d'une éventuelle création ;
- d'ouvrir la concertation au titre de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme selon les modalités suivantes :
  - la modification des instances chargées du suivi des études du projet d'aménagement et de renouvellement urbain du secteur de la Presqu'île, présidées par le Maire ou son représentant

sur le dossier, composé comme suit :

o un comité de pilotage partenarial composé de représentants notamment :

- de l'État,
- du Conseil Régional,
- du Conseil Général,
- de la Métro,
- du SMTC,
- des grands propriétaires concernés, dont le CEA, RFF et la SNCF,
- des institutions, organismes de recherche et d'enseignement supérieur partenaires

des projets qui s'articulent sur le site ,

- de la Chambre de Commerce et d'Industrie,

o un comité de pilotage interne Ville de Grenoble composé d'élus au regard de leur délégation (finances, urbanisme, économie-emploi-université-recherche, logement-habitat, déplacements-embellissement de la Ville, démocratie locale-coordination des secteurs) et des groupes politiques qu'ils représentent,

o un comité de concertation d'usagers et d'habitants composé notamment :

- des Conseils Consultatifs, notamment le CCS1,
- des unions de quartier,
- du CLUQ,
- de représentants des entreprises et des salariés du site,
- des représentants étudiants et enseignants de Grenoble INP et de la Cité Scolaire

Internationale,

- des représentants des associations sportives situées sur le polygone,

- une réunion publique de concertation au minimum sera organisée. La date et le lieu seront précisés par voie de presse et affichage dans le quartier. A cette réunion seront notamment invitées, avec le Conseil consultatif du secteur 1, les associations locales et les autres personnes concernées visées L. 300-2 alinéa 1 du Code de l'urbanisme,

- une exposition sera organisée et un registre sera tenu à la disposition de toute personne, toute association s'estimant concernée pour émettre ses avis ou appréciations. Ce dispositif durera un mois minimum et fera l'objet d'une annonce par voie de presse, par affichage à l'hôtel de ville et dans l'antenne mairie du secteur 1 ;

- la présente délibération sera transmise notamment à :

- Monsieur le Préfet du Département de l'Isère,
- Monsieur le Président du Conseil régional Rhône Alpes,
- Monsieur le Président du Conseil général de l'Isère,
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Gren

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 3 - (A 003) - URBANISME AMENAGEMENT - Presqu'île scientifique - Lancement d'une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Définition des objectifs et des modalités de la concertation.

**Le Conseil municipal décide :**

- de donner un avis favorable à la mise en révision simplifiée du PLU, au sens des articles L.123-13 et R.123-21-1 du Code de l'urbanisme, pour l'opération de renouvellement urbain de la

Presqu'île scientifique, sur le périmètre ci-annexé ;

- d'approuver dans ce cadre les objectifs de l'opération ci-avant exposés, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme ;

- d'approuver les modalités de concertation suivantes :

- une réunion publique de concertation au minimum sera organisée. La date et le lieu seront précisés par voie de presse et d'affichage dans le quartier. A cette réunion seront notamment invités le Conseil consultatif du secteur 1, les associations locales et les autres personnes concernées,

- une exposition sera organisée et un registre sera tenu à la disposition de toute personne, toute association s'estimant concernée pour émettre ses avis ou appréciations. Ce dispositif durera au minimum un mois et fera l'objet d'une annonce par voie de presse et par affichage à l'hôtel de ville ainsi que dans l'antenne mairie du secteur 1 ;

- à l'issue de cette concertation, d'en présenter le bilan devant le Conseil municipal ;

- de solliciter l'Etat conformément à l'article L. 121-7 du Code de l'urbanisme, pour qu'une dotation soit allouée à la Ville pour couvrir les dépenses nécessaires à cette révision simplifiée du PLU ;

- de notifier la présente délibération notamment aux personnes mentionnées à l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme, et d'organiser avec elles un examen conjoint du projet ;

- d'organiser une enquête publique, conformément à l'article L.123-10 du Code de l'urbanisme conformément à l'article R.123-5 du Code de l'urbanisme ;

- d'afficher la présente délibération en Mairie et dans l'antenne municipale du secteur 1 pendant une durée d'un an ;

- de mentionner cet affichage par une publication :

- dans un journal diffusé dans le département,
- au Recueil des actes administratifs.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 4 - (D 003) - PROJET URBAIN - Presqu'île scientifique - Lancement d'une procédure de consultation pour l'attribution d'une concession d'aménagement au titre de l'article L. 300-4 du Code de l'urbanisme - Constitution d'une commission spécifique prévue à l'article R. 300-8 du Code de l'urbanisme.

Intervention(s): M. SAFAR.

Un amendement est présenté par M. SAFAR oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité
--

**Le Conseil municipal décide :**

- de créer, dans le cadre de la procédure de désignation de l'aménageur de l'opération de renouvellement urbain de la Presqu'île scientifique, la commission chargée d'examiner les candidatures puis et d'émettre un avis sur les offres des candidats sélectionnés ;
- de dire que cette commission sera constituée comme suit :

- Monsieur le Maire ou son représentant, en qualité de Président,
- sept membres titulaires élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :
  - M. Michel DESTOT
  - Mme Aline BLANC-TAILLEUR
  - Mme Marie-José SALAT
  - M. Stéphane GEMMANI
  - M. Patrice VOIR
  - Mme Nathalie BERANGER
  - M. Olivier BERTRAND

- sept membres suppléants élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :
  - M. Jérôme SAFAR
  - Mme Hakima NECIB
  - M. Abderrhamane DJELLAL
  - Mme Camille PLET
  - Mme Marie-France MONERY
  - M. Olivier ROUX
  - M. Gilles KUNTZ

- d'autoriser dans le cadre de la procédure de désignation de l'aménageur, Monsieur le Maire ou son représentant à engager librement, après avis de la commission, toute discussion utile avec une ou plusieurs personnes ayant présenté une offre, pour saisir ensuite le Conseil municipal en vue du choix de l'aménageur et de l'approbation du traité de concession d'aménagement.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 5 - (D 004) - PROJET URBAIN - Presqu'île scientifique - Convention d'études avec le S.M.T.C., le C.E.A., le Conseil Général de l'Isère et la ville de Grenoble et lancement d'une consultation pour le choix d'un urbaniste en chef.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention d'études, ci-annexée, permettant la participation et la prise en charge partagée des études relatives au renouvellement urbain de la Presqu'île scientifique et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent ;
- d'approuver le principe du lancement d'une consultation pour le choix d'un urbaniste en chef.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 6 - (A 006) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Aménagement des espaces publics stratégiques pour l'extension et la requalification du centre-ville - Lancement d'un accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine : procédure, financement, constitution d'un jury.  
Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, Mme HANFF, M. le Maire, M. SAFAR.

**Le Conseil municipal décide :**

- de lancer un accord-cadre sous forme de marché négocié en vue de désigner une équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine pour l'extension et la requalification des espaces publics du projet

"Coeur de Ville / Coeur d'Agglo" conformément aux articles 35, 24 et 74 du Code des marchés publics ;

- d'autoriser la publication d'un avis d'appel à la concurrence relative à cette procédure ;
- d'approuver la composition du jury, présidée par le Monsieur le Maire de Grenoble ou son représentant et comprenant : trois maîtres d'oeuvre désignés par le Président du jury et les cinq Conseillers municipaux ci-après désignés :
  - M. Jacques CHIRON titulaire et M. Alain PILAUD suppléant,
  - Mme Florence HANFF titulaire et Mme Ariane SIMIAND suppléante,
  - Mme Marie-France MONERY titulaire et M. Patrice VOIR suppléant,
  - Mme Marguerite BON titulaire et Mme Pascale MODELSKI suppléante,
  - Mme Maryvonne BOILEAU titulaire et M. Olivier BERTRAND suppléant ;
- de dire que Monsieur le Maire désignera trois maîtres d'oeuvre qui participeront aux travaux du jury avec voix délibérative ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements auprès des partenaires institutionnels de la Ville pour cette mission.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 7 - (A 023) - ENERGIE - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence Locale de l'Energie de l'Agglomération Grenobloise et programme de travail 2008.  
Intervention(s): M. GRASSET, M. CHAMUSSY.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et le programme de travail 2008 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie, ci-annexée ;
- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 65 000 euros à l'Agence Locale de l'Energie au titre du programme de l'année 2008.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 8 - (A 029) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC MISTRAL : Démolition des "barres Strauss" - Signature d'une convention foncière avec ACTIS.  
Intervention(s): M. MOTTE, Mme BOILEAU, M. le Maire, Mme VUAILLAT, M. CHAMUSSY.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit par ACTIS à la Ville de Grenoble, des parcelles cadastrées section HP numéros 6, 7, 8, 10, 11 et 12 ci-annexée.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 9 - (A 010) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC VIGNY MUSSET -  
Demande d'ouverture conjointe des enquêtes d'Utilité Publique et Parcellaire pour le redressement de l'avenue Marie Reynoard et l'aménagement des derniers îlots de la ZAC. Modification du périmètre.

**Le Conseil municipal décide :**

- de solliciter de Monsieur le Préfet de l'Isère l'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire (prévue à l'article R.123- 4 du Code de l'environnement) concernant le projet de redressement de l'avenue Marie Reynoard et l'aménagement des derniers îlots dans le cadre de la ZAC VIGNY MUSSET;
- de dire que ces enquêtes porteront sur les périmètres définis par le plan de DUP et le plan parcellaire des emprises annexés à la présente ;
- de solliciter de Monsieur le Préfet de l'Isère l'attribution du bénéfice de la DUP à la SEM SAGES, titulaire de la convention publique d'aménagement.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 10 - (A 018) - URBANISME AMENAGEMENT - Suppression du périmètre d'étude L.111-10 du Code de l'urbanisme du secteur Vercors- Diderot.

**Le Conseil municipal décide :**

- de supprimer le périmètre d'étude défini au sens de l'article L.111-10 du Code de l'urbanisme sur le secteur Vercors - Diderot ;
- de mettre le PLU à jour de cette décision par arrêté municipal.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 11 - (A 016) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession de logements sis 1 rue Millet à Mme et M. HEMMAMI et 4 Place Claveyson à M. RABAH-MAZARI.  
Intervention(s): Mme MODELSKI, M. de LONGEVIALLE.

**Le Conseil municipal décide :**

- de céder à Madame Aicha HEMMAMI et Monsieur Amar HEMMAMI le lot n° 1 de l'état descriptif de division sis dans l'immeuble 1 rue Millet à GRENOBLE, comprenant une pièce au 2ème étage, un galetas au 5ème étage et une cave pour un montant de 30 000 € ;
- de céder à Monsieur Abdelkader RABAH-MAZARI une partie du lot n° 5 de l'état descriptif de division sis dans l'immeuble 4 place Claveyson, comprenant 2 chambres jacobines au 5ème étage pour un montant de 28 000 €.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 12 - (A 019) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession à Messieurs Abdallah et Farid MECHERI des murs du local commercial et d'un appartement sis 19 rue Chenoise à Grenoble.

**Le Conseil municipal décide :**

- de céder à Messieurs Abdallah et Farid MECHERI, un local commercial au rez-de-chaussée et un appartement à l'entresol soit une partie des lots n° 24 et 25 de l'état descriptif de division et deux caves en sous-sol reliées entre elles, situées sous le local commercial, partie du lot n°28 de l'état descriptif de division de l'immeuble 19 rue Chenoise à Grenoble, moyennant un prix de 110.000 €.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 13 - (A 020) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession par voie de publicité d'un appartement sis 13 rue Brocherie à Madame Géraldine COUTELEN.

**Le Conseil municipal décide :**

- de céder l'appartement lot n° 11 sis 13 rue Brocherie à Madame Géraldine COUTELEN au prix de 48.000 €.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 14 - (A 030) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession d'un logement sis 3 allée de la Colline par voie de publicité.

**Le Conseil municipal décide :**

- de valider la cession à M. BELGHERBI Abdelkader, d'un logement de 81,64 m<sup>2</sup> - type 4 - sis 3 Allée de la Colline à Grenoble, pour un montant de 107 000 €.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 15 - (A 037) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition du tènement "ex-ALLIBERT" auprès de l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise.

Un amendement est présenté par M. de LONGEVIALLE et Mme FIORASO. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
---

**Le Conseil municipal décide :**

- de demander à l'Etablissement Public Foncier de la Région Grenobloise de céder les biens cadastrés section HI numéro 10 sur la commune de Grenoble et section AB numéro 83 sur la commune d'Echirolles à la ville de Grenoble pour un montant principal net incluant les frais notariés de 12.099.732 € ;

- de dire que le paiement du prix principal sera fractionné en quatre versements échelonnés de 2009 à 2012, la Ville ayant la possibilité d'anticiper certains versements ;
- de dire que les frais de portage seront payés conformément à la convention de portage passée entre la ville et l'EPFL-RG prorata temporis, à déterminer chaque fin de 1er trimestre de l'année N+1 sur justificatifs produits par l'EPFL-RG et suivant les versements effectués par la Ville pour le paiement du prix principal ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes y afférant.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste**

DELIBERATION N° 16 - (A 036) - DEPLACEMENTS - Ligne E du tramway du Fontanil-Cornillon à Grenoble. Avis de la ville de Grenoble sur les modalités de la concertation prévue par le Syndicat Mixte des Transports en Commun (S.M.T.C.) au titre de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme. Intervention(s): M. CHIRON, M. le Maire, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND.

Un amendement est présenté par par le Groupe des Élus Communistes. Celui-ci est sous-amendé par M. le Maire et adopté à l'unanimité.  
Un second amendement est présenté oralement par M. CHAMUSSY. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Le Conseil municipal décide :**

- de donner un avis favorable aux modalités de concertation sur le projet de la ligne E Le Fontanil-Cornillon / Grenoble définies par délibération du S.M.T.C. du 8 juillet 2008 et par son courrier du 21 juillet 2008 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en oeuvre avec le S.M.T.C. toutes les actions de nature à assurer la meilleure concertation possible ;
- de réaffirmer son attachement à ce projet, pour lequel le Conseil municipal sera appelé à se prononcer sur son trajet ;
- de demander au S.M.T.C. de lancer les études préalables à une ligne de tramway en direction de Meylan, ainsi que sur le prolongement de la ligne B au delà de la Presqu'île Scientifique.

**Délibération : Adoptée**

**Votes séparés :**

**Premier alinéa :**

**Adoptée à l'unanimité.**

**Deuxième alinéa :**

**Adopté à l'unanimité.**

**Troisième alinéa :**

**Adopté à l'unanimité.**

**Quatrième alinéa :**

**Adopté - Abstention : 6 "Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 17 - (A 011) - DOMAINE PUBLIC - Redevance d'occupation du domaine public communal.

**Le Conseil municipal décide :**

- de fixer, à compter du 1er octobre 2008, le montant des redevances, à appliquer aux opérateurs des services de télécommunication, conformément au tableau ci-annexé ;
- de fixer, pour la période du 1er janvier 2006 au 30 septembre 2008, le montant des redevances, à appliquer aux opérateurs des services de télécommunication, conformément au tableau ci-annexé ;
- de fixer, pour la période du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2005 le montant des redevances, à appliquer aux opérateurs des services de télécommunication, à la valeur 2006.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 18 - (A 012) - DOMAINE PUBLIC - Immeubles rue du 140e RIA - Convention d'occupation du domaine public avec ACTIS pour la réalisation de locaux de tri sélectif.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec ACTIS la convention d'occupation du domaine public, ci-annexée, pour la construction de 4 locaux de tri sélectif situés rue du 140ème RIA, conformément au plan de localisation joint à la délibération ;
- d'autoriser ACTIS à déposer les demandes de permis de construire.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 19 - (A 009) - VOIES PUBLIQUES - Avenant n° 3 à la concession d'affichage sous forme de panneaux publicitaires sur le domaine public et privé de la ville de Grenoble et avenant n° 3 à la concession d'affichage sous forme de panneaux publicitaires portatifs grand format de mobilier urbain sur le domaine public de la ville de Grenoble, conclues avec la SOCIETE AVENIR S.A.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux avenants n° 3 aux concessions d'affichage du 14 janvier 2002 ci-annexés, disposant que la durée de validité de la concession d'affichage sous forme de panneaux publicitaires sur le domaine public et privé de la ville de Grenoble et de la concession d'affichage sous forme de panneaux publicitaires portatifs grand format de mobilier urbain sur le domaine public de la ville de Grenoble est prolongée de 3 mois, à compter du 1er octobre 2008.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 20 - (A 032) - VOIES PUBLIQUES - Dénomination de voies sur l'îlot Ampère.  
Intervention(s): Mme JOSSERAND, M. SAFAR, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'adopter la dénomination "rue Aimé Césaire" pour la voie nord/sud dont le tenant est la rue des Eaux Claires et l'aboutissant la rue Anatole France ;
- d'adopter la dénomination "rue Martin Luther King" pour la voie est/ouest dont le tenant est l'avenue Rhin et Danube et l'aboutissant la rue Docteur Schweitzer ;
- d'adopter la dénomination "allée Léopold Sédar Senghor" pour l'allée piétonne est/ouest, située au nord de la voie est/ouest, dont le tenant est la rue nord/sud et l'aboutissant la rue Docteur Schweitzer ;
- d'adopter la dénomination "allée Rosa Parks" pour l'allée piétonne est/ouest, située au nord de l'Îlot Ampère, dont le tenant est la voie nord/sud et l'aboutissant la rue Docteur Schweitzer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 21 - (B 012) - LOGEMENT - Renouvellement Urbain TEISSEIRE ACTIS/18-20 Paul Cocat. Accord de la Ville sur la vente de 12 logements sociaux.  
Intervention(s): M. VOIR, Mme VUAILLAT.

**Le Conseil municipal décide :**

- de donner un avis favorable à la vente de 12 logements sociaux par Actis au 18/20 rue Paul Cocat à Grenoble,
- de valider le prix de vente, fixé à 1.500 euros le m<sup>2</sup> environ.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 22 - (B 013) - LOGEMENT - Renouvellement Urbain MISTRAL. Avenant à la convention de relogement pour intégrer la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble en qualité de nouveau partenaire. Autorisation donnée au maire de signer l'avenant.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver l'avenant à la convention de relogement Mistral autorisant l'intégration de la C.A.F. en qualité de nouveau partenaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 23 - (B 014) - LOGEMENT - Renouvellement Urbain. Evaluation qualitative des relogements dans l'agglomération grenobloise. Convention entre Grenoble Alpes Métropole, les villes de Grenoble, Saint Martin d'Hères, Echirolles, Fontaine, et ABSISE. Autorisation donnée au maire de signer la convention.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention pour une étude d'évaluation qualitative des relogements liés aux opérations de rénovation urbaine dans l'agglomération grenobloise,
- de valider la participation financière de la Ville à hauteur de 10 € par logement démolé, soit au total à 3.880 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 24 - (B 015) - LOGEMENT - Renouvellement Urbain Villeneuve/Village Olympique. Convention avec la société Perval en vue de mettre en place un observatoire des prix immobiliers. Autorisation donnée au maire de signer la convention.

**Le Conseil municipal décide :**

- de valider la convention de partenariat avec la Société PERVAL, relative à la mise à disposition de références immobilières dans le cadre du projet de renouvellement urbain Villeneuve/Village Olympique. ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la société PERVAL.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 25 - (B 001) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à l'opération d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisée par ACTIS au 8 rue du Vieux Temple.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et ACTIS relative à l'opération située 8 rue du Vieux Temple ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- de verser à ACTIS la participation de 36.000 € à l'opération d'acquisition-amélioration de logement social telle que présentée ci-dessus.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 26 - (B 002) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement social réalisée par ACTIS au 2 rue de Lionne.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et ACTIS relative à l'opération située 2 rue de Lionne ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;**
- **de verser à ACTIS la participation de 6.000 € à l'opération d'acquisition-amélioration de logement social telle que présentée ci-dessus.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 27 - (B 005) - LOGEMENT - Demande de subvention au Fonds d'Aménagement Urbain au titre de sa participation aux opérations de production de logements sociaux pour l'année 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

- **de solliciter l'aide du Fonds d'Aménagement Urbain pour l'opération détaillée dans le tableau ci-joint,**
- **de demander le versement de cette aide selon les modalités du règlement intérieur du Fonds d'Aménagement Urbain en vigueur à compter de janvier 2008.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 28 - (B 010) - LOGEMENT - Participation de la ville de Grenoble à l'opération d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisée par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme, au 39 rue de Bizanet.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et la Société Foncière Habitat et Humanisme ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;**
- **de verser à la Société Foncière Habitat et Humanisme la participation de 7.711,45 € à l'opération d'acquisition-amélioration de logements sociaux telle que présentée ci-dessus.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 29 - (B 003) - POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2008

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'accorder une subvention d'un montant de :  
2 000 € à AMAL**

**1 000 € aux Arts du récit en Isère**

**3 500 € à La Bifurk**

**500 € à la Maison des habitants**

**350 € à la ME Prémol**

**3 000 € à la ME Teisseire**

**4 000 € à la MJC Prémol ;**

**- d'approuver les termes des avenants financiers entre la ville de Grenoble et les associations précédemment nommées ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 30 - (B 018) - PREVENTION SECURITE - Subvention sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local de prévention (PLAP) - Convention entre la ville de Grenoble et l'association Centre socio-culturel Mistral-Drac-Le Plateau - Avenant financier 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de soutenir l'association Centre socio-culturel Mistral-Drac - Le Plateau et de lui accorder une subvention d'un montant de 2.860 €,**

**- d'approuver les termes de l'avenant financier entre la Ville de Grenoble et l'association Centre socio-culturel Mistral-Drac - Le Plateau,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 31 - (B 022) - PREVENTION SECURITE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'Université Pierre-Mendès France - Grenoble concernant l'évaluation de l'action publique en matière de prévention et sécurité.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble et l'Université Pierre Mendès-France (UPMF) ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ;**

**- de verser la somme de 24.000 euros à l'UPMF.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 32 - (B 023) - ACTION SOCIALE - Convention entre la ville de Grenoble et l'association Le Fournil - année 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe,**

**- d'attribuer au titre de l'année 2008 une subvention de fonctionnement de 25 000 € à l'association le Fournil.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 33 - (B 024) - ACTION SOCIALE - Convention entre la ville de Grenoble et l'association Maison Pour Tous Saint Laurent - Avenants financiers 2007 et 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

- de soutenir l'action de la MPT St Laurent pour l'action menée par le club de retraités Lionel Terray, à hauteur de:
  - 400 € au titre de l'année 2007;
  - 400 € au titre de l'année 2008;
- d'approuver les termes des avenants financiers entre la ville de Grenoble et l'association précédemment nommée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 34 - (B 007) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens passée entre la ville de Grenoble et l'association "Mouvement français pour le planning familial, association départementale de l'Isère"

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens en date du 17 février 2003.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 35 - (B 021) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la Société mycologique du Dauphiné pour l'organisation d'une exposition sur les champignons

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver ce partenariat et cette convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'apporter un soutien à cette exposition ;
- de mettre gratuitement à disposition le matériel nécessaire à l'organisation de celle-ci.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 36 - (B 019) - SOLIDARITE - Aménagements sanitaires sommaires sur la parcelle EL0092 38 rue des Alliés - Demande de participation financière aux occupants du terrain sis, 38 rue des Alliés pour la fourniture d'eau et d'électricité.

**Le Conseil municipal décide :**

- de demander une participation financière pour l'eau et l'électricité aux occupants du terrain situé au 38 rue des Alliés,
- d'adopter les tarifs ci-dessus indiqués.

**Délibération : RETIREE EN SEANCE**

DELIBERATION N° 37 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'objectifs conclue entre la ville de Grenoble et l'association Laboratoire Sculpture Urbaine.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Laboratoire Sculpture Urbaine pour un montant de 10.000 € sur l'exercice 2008 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention, jointe en annexe.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 38 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - L'école supérieure d'art de Grenoble : révision du règlement intérieur.

**Le Conseil municipal décide :**

- de donner son approbation aux dispositions du projet de règlement intérieur de l'école supérieure d'art de Grenoble, annexé à la présente délibération, et qui fera l'objet d'un arrêté du Maire ;
- de dire que ce nouveau règlement intérieur annule le précédent et sera applicable dès la rentrée 2008-2009.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 39 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - L'école supérieure d'art de Grenoble : mise en réseau des enseignements artistiques au cours de l'année 2008 - demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la Région Rhône-Alpes une subvention de fonctionnement de 30.000 €, au titre du soutien à la mise en réseau des enseignements artistiques pour un programme d'actions pédagogiques mené par l'école supérieure d'art au titre de l'année 2008.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 40 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention "Spectacle vivant/ Festival" entre la ville de Grenoble et la Région Rhône-Alpes pour le renouvellement de l'adhésion au dispositif carte M'ra.

**Le Conseil municipal décide :**

- de ratifier à compter du 1er juin 2008 les termes de la convention Spectacle vivant/Festival dispositif carte M'ra destinée à des jeunes de 16 à 25 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Région Rhône-Alpes la convention ci-annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 41 - (C 023) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Demandes de subventions auprès du Ministère de la Culture et de la Région Rhône-Alpes au titre de l'exercice budgétaire 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

- de solliciter auprès du Ministère de la Culture l'attribution d'une subvention de 22 000 € au titre de l'exercice 2008 pour le cycle d'orientation professionnelle du cursus d'Art Dramatique du Conservatoire de Grenoble;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de l'exercice 2008, une subvention la plus élevée possible au titre de la participation au financement des formations artistiques supérieures professionnalisantes dispensées par le Conservatoire de Grenoble au cours de l'année scolaire 2007-2008.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 42 - (C 018) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales - Exposition Palladio - Convention de partenariat avec l'Institut Culturel Italien de Grenoble et avec le CRHIPA de l'Université Mendès France Grenoble 2.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite ci-annexée avec  
\* l'Institut Italiano di Cultura de Grenoble  
\* l'université Pierre Mendès-France Grenoble II

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 43 - (C 035) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble- Donation de Madame GUTTIN-SAPPEY d'une oeuvre de Théodore FANTIN-LATOURE à la Ville pour le Musée.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la donation testamentaire de Madame GUTTIN-SAPPEY, pour l'oeuvre de Théodore FANTIN-LATOURE, représentant le sculpteur Victor SAPPEY en habit de garde national,  
- d'autoriser le paiement des frais d'enregistrement,  
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte de donation auprès de Maître FARRANDO, Notaire résidant à Paris.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 44 - (C 036) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention entre la ville de Grenoble et les éditions Artlys pour la réalisation du catalogue de l'exposition temporaire "Henriette DELORAS - L'instant d'une vie".

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention à intervenir avec les éditions Artlys pour la réalisation du catalogue de l'exposition "Henriette DELORAS - L'instant d'une vie", présentée du 11 octobre 2008 au 25 janvier 2009,**
- **d'autoriser l'achat par la Ville de 1 000 exemplaires de l'ouvrage pour un montant de 12 654,73 € TTC,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 45 - (C 037) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention entre la ville de Grenoble et les Editions Xavier BARRAL pour la réalisation du catalogue de l'exposition temporaire "Patrick FAIGENBAUM" présentée du 22 novembre 2008 au 1er février 2009.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention à intervenir avec les Editions Xavier BARRAL pour la réalisation du catalogue de l'exposition temporaire "Patrick FAIGENBAUM", présentée du 22 novembre 2008 au 1er février 2009,**
- **d'autoriser l'achat par la Ville de 1 000 exemplaires de l'ouvrage pour un montant de 42 200 € TTC,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 46 - (C 038) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention entre la ville de Grenoble et la Réunion des Musées Nationaux (RMN) pour le dépôt-vente du catalogue de l'exposition "Patrick FAIGENBAUM" du 22 novembre 2008 au 1er février 2009.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de dépôt-vente entre la RMN et la Ville pour le dépôt-vente du catalogue de l'exposition "Patrick FAIGENBAUM,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 47 - (C 039) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Mise en ligne des oeuvres des collections du Musée. Conventions avec l'ADAGP ou les artistes et ayant droits.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'ADAGP pour les artistes relevant de sa compétence,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention avec les autres artistes ou ayant droits ne relevant pas de l'ADAGP,
- dit que ces dispositions prévalent pour les oeuvres des collections actuelles ainsi que pour les acquisitions, dons ou dépôts à venir.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 48 - (C 040) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Donation de la Fondation Walter et Nicole LEBLANC, d'une oeuvre de Walter LEBLANC à la Ville pour le Musée.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la donation de la Fondation Walter et Nicole LEBLANC pour l'oeuvre Twisted Strings, 1959 à la Ville pour le Musée,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte sous seing privé portant acte de donation, ci annexé.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 49 - (C 016) - ADMINISTRATION GENERALE - Opération de réhabilitation de l'Ecole de musique Berlioz - Modalités de remboursement des frais de consommations électriques par l'entreprise TOMAÏ.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée, relative aux modalités de remboursement des consommations électriques concernant l'opération de réhabilitation de l'école de musique Berlioz entre la ville de Grenoble et l'entreprise TOMAÏ représentée par Monsieur Roland TOMAÏ.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 50 - (C 017) - VIE SCOLAIRE - Enseignement du 1er degré : participation à la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des CLIS (Classe d'Intégration Spécialisée) de la Commune de Jarrie accueillant des enfants grenoblois - Année Scolaire 2007/2008.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la ville de Jarrie, concernant la participation de la ville de Grenoble au fonctionnement des CLIS de cette commune au titre de l'élève grenoblois qui y a été scolarisée durant l'année scolaire 2007/2008, soit une participation de 1.626,80 Euros.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 51 - (C 021) - EDUCATION JEUNESSE - Semaine de l'enfance : programme d'actions pour la petite enfance.  
Intervention(s): Mme DESLATTES.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le programme des actions pour la petite enfance de la Semaine de l'Enfance,
- de dire que la participation financière pour la Ville de Grenoble est d'un montant de 20 000€ permettant de rémunérer les intervenants extérieurs et de leur rembourser leurs frais de déplacements (taxi, restauration, hébergement, stationnement.)
- de mettre à disposition gratuite le matériel nécessaire à la bonne organisation de la manifestation: mobilier, matériel technique.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 52 - (C 022) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2008.

Un amendement est présenté par M. BRON. Celui-ci est adopté à l'unanimité
---

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 53 - (C 029) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 54 - (C 027) - EDUCATION JEUNESSE - Rémunération des vacataires intervenant dans le cadre du dispositif de Réussite Educative.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'instituer le principe de vacances favorisant la mise en place du dispositif de réussite éducative selon deux types de missions identifiées : celles qui sont prévues par le décret du 2 août 2005 et celles relevant de l'animation et de l'accompagnement des enfants qui donneront lieu à une indemnité calculée sur un taux horaire correspondant à l'indice brut 483.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 55 - (C 026) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux en date du 4 Mars 2008 à l'association Team les Galapiats.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'adopter les dispositions de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux du 4 mars 2008,  
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux du 4 mars 2008, ci-annexé.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 56 - (C 015) - SPORT - Manifestations : conventions de partenariat avec les associations Office Municipal des Sports de Grenoble et Gliss'Evénements.  
Intervention(s): M. SABRI.

Un amendement est présenté par Mme DRULHON. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

**Le Conseil municipal décide :**

- d'apporter son soutien aux associations Office Municipal des Sports de Grenoble et Gliss'Evénements pour l'organisation de leurs manifestations respectives : mise à disposition gratuite d'installations sportives, prêt de matériel et de décoration florale, prise en charge de prestations (communication, transport, gardiennage), octroi de subventions exceptionnelles : 11.400 € à l'Office Municipal des Sports, 7.000 € à Gliss'Evénements,

- d'approuver les dispositions des conventions de partenariat ci-jointes avec les associations Office Municipal des Sports de Grenoble et Gliss'Evénements,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 57 - (C 005) - SPORT - Conventions pluriannuelles avec les associations : avenants financiers pour l'exercice 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 58 - (C 034) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2009 - Association Grenoble Volley Université Club (GVUC).

**Le Conseil municipal décide :**

**- que devrait être affectée à l'association Grenoble Volley Université Club (GVUC) sur crédits budgétaires 2009 et au titre de la saison sportive 2008-2009, une première subvention d'un montant égal à 70 % du montant de la subvention 2008, soit 158 000 €.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 59 - (C 041) - SPORT - Mise en place des centres "But en or" et "Défense de zone" : convention de partenariat de la ville de Grenoble avec l'association Sport dans la Ville et la société Schneider Electric

**Le Conseil municipal décide :**

**- de soutenir les actions menées par l'association Sport dans la Ville, compte tenu de leurs bien-fondés éducatifs, sportifs et sociaux,**

**- d'approuver la convention de partenariat de la ville de Grenoble avec l'association Sport dans la Ville et la société Schneider Electric pour la mise en place des centres "But en or" et "Défense de zone" sur la période allant du 1er septembre 2008 au 31 août 2009,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Grenoble, l'association Sport dans la Ville et la société Schneider Electric, d'une durée d'un an renouvelable une fois par tacite reconduction.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 60 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention de financement avec l'E.P.A.R.E.C.A. relative au projet de création de locaux d'activités au 10 galerie de l'Arlequin.

**Le Conseil municipal décide :**

- de contribuer, à hauteur de 5 000 €, au financement de l'étude technique et fonctionnelle relative à la création de locaux d'activités au 10 galerie de l'Arlequin
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre EPARECA, la Caisse de Dépôts et Consignations et la ville de Grenoble.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 61 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Résiliation anticipée du droit au bail de Madame Magali LOZANO 8, rue Ampère à Grenoble.

**Le Conseil municipal décide :**

- de résilier par anticipation, avec paiement d'une indemnité de 2.000 €, le bail de Madame Magali LOZANO portant sur un local cadastré IN 0013 situé 8, rue Ampère à Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de résiliation ci-annexé.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 62 - (D 006) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Forum pour l'Emploi 2008 : convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, l'ASSEDIC (Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce) et l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi).  
Intervention(s): Mme MONERY, M. DJELLAL.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe de partenariat entre la ville de Grenoble, l'ASSEDIC et l'Agence Nationale Pour l'Emploi, concernant le Forum pour l'Emploi 2008.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 63 - (D 007) - RELATIONS INTERNATIONALES - Contrat de coopération pour l'accueil des jeunes lituaniens de Kaunas, ville jumelée avec Grenoble.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de coopération joint en annexe impliquant à la fois, la Municipalité de Kaunas, la Ville de Grenoble, l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et l'Adulte en Isère et le Comité de Jumelage Grenoble-Kaunas.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 64 - (E 019) - FINANCES - Taxe sur les spectacles du stade des Alpes. Partage du produit fiscal entre la ville de Grenoble et la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole.

Intervention(s): MM. CHAMUSSY, SABRI, SAFAR, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'adopter un partage de la taxe sur les spectacles issue de l'exploitation du stade des Alpes à hauteur de 80 % pour la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole et de 20 % pour la ville de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Abstention : 6 "Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 65 - (E 017) - ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN, M. CHAMUSSY, M. le Maire, Mme SALAT, M. MOTTE, M. VOIR, M. de LONGEVIALLE, M. SAFAR, M. LAERON, Mme FIORASO.

Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY sur l'article 10.

Celui-ci est sous-amendé par M. le Maire et adopté à l'unanimité.

Un second amendement est présenté par M. CHAMUSSY sur l'article 18.

Celui-ci est repoussé. Pour : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 1 GOC (M. MOTTE) - Contre : le reste.

8 amendements sont présentés par Mme GIROD DE L'AIN.

L'amendement n° 1 : Celui-ci est repoussé

Pour : 6 "Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Contre : le reste.

L'amendement n° 2 : Celui-ci est repoussé

Pour : 6 "Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Contre : le reste

L'amendement n° 3 : Celui-ci est repoussé

Pour : 6 "Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Contre : le reste.

L'amendement n° 4 : Celui-ci est repoussé

Pour : 6 "Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Contre : le reste

L'amendement n° 5 : Celui-ci est repoussé

Pour : 6 "Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Contre : le reste.

L'amendement n° 6 : Celui-ci est repoussé

Pour : 6 "Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Contre : le reste.

L'amendement n° 7 : Celui-ci est repoussé

Pour : 6 "Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Contre : le reste

L'amendement n° 8 : Celui-ci est repoussé

Pour : 6 "Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Contre : le reste.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal joint en annexe.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre - 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 66 - (E 005) - FINANCES - Budget Principal : Affectation de subventions sur crédits existants

Un amendement est présenté par M. SAFAR.Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver l' attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci - dessous.**

**COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif**

ASET ISERE ASS SCOLARISATION ENFANTS TSIGANES ET AUTRES JEUN	1 000,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE MATERNELLE	2 080,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	182,40
IME DAUDIGNON	170,00
ALP'OPERETTE ASS	1 500,00
AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE	2 000,00
ARIANE PRODUCTION	8 200,00
CENTRE GENEALOGIQUE DU DAUPHINE	2 000,00
COMPAGNIE D'ART LYRIQUE	1 500,00
DRUGI MOST - UN AUTRE MONDE VERS LES BALKANS	6 000,00
FOLIEPHONIES	1 500,00
KOLEXI - COLLECTIF EXPRESSION INITIATIVE	1 000,00
LA SAILLIE	11 000,00
LABORATOIRE SCULPTURE URBAINE	10 000,00
L'ATELIER	9 000,00
LE CHAT DU DESERT	2 000,00
MUSICHORAL DE GRENOBLE	600,00
PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT COMITE SAUVEGARDE VIEUX GRENOBLE	3 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	3 200,00
CAP BERRIAT	95 500,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	660,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	1 212,00
CLEF - CENTRE LOISIRS ENFANCE FAMILLES	7 300,00
COMPAGNIE LES MUTINS	650,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	4 000,00
DISPOSITIF ANIMATION JOUHAUX TEISSEIRE (ASSOCIATION 1901)	28 000,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	1 660,00
EPITHEATRE (L')	1 330,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	1 660,00
LA BIFURK	10 000,00
LE PLATEAU	3 500,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	660,00
LOISIRS ET CULTURE MALHERBE	8 600,00
MAISON DES HABITANTS	13 100,00
MAISON DES INITIATIVES	5 000,00
ME BACHELARD	10 900,00
ME CLOS D'OR	11 800,00
ME PREMOL	6 327,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	9 800,00
ME VILLENEUVE	4 800,00
MJC ALLOBROGES	6 500,00
MJC ANATOLE FRANCE	8 300,00
MJC EAUX CLAIRES	9 300,00
MJC LUCIE AUBRAC	5 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	26 022,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	7 300,00
MJC PARMENTIER	16 990,00
MJC PREMOL	13 000,00
MJC VILLENEUVE	5 000,00
MPT SAINT LAURENT	8 500,00
OSMOSE ASSOCIATION	2 660,00

RUE DE L'ENFANCE - UNION LOCALE DES MAISONS DE L'ENFANCE	9 712,00
SZTUKART	1 500,00
AVIRON GRENOBLOIS	6 000,00
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	1 000,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	9 987,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	6 206,00
CLUB HIPPIQUE DU MANOIR	2 300,00
FCG RUGBY ASSOCIATION	3 606,00
GLISS EVENEMENT	7 000,00
GRENOBLE BASKET 38	4 000,00
GRENOBLE EYBENS SPORT BOULES (G.E.S.B)	1 500,00
GRENOBLE JUDO 38	3 606,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	3 606,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	11 400,00
PARATEAM CLUB	1 200,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	3 606,00

### **COMMISSION Solidarité**

ADVOCACY GRENOBLE ISERE	500,00
AFIPAEIM - DELEGATION DEPARTEMENTALE ISERE	1 100,00
ASCOP (ASSOCIATION POUR LA SANTE ET LA CONDITION PHYSIQUE)	1 500,00
AXES	700,00
CORIDYS-ISERE (COORD. INTERVENANTS AUPRÈS DES PERSONNES...)	1 000,00
DIABETIQUES DU DAUPHINE/FILIALE FRANCAISE DIABETIQUES (AFD)	1 700,00
DOUBLE AFRIQUE	1 000,00
GRENOBLE INP - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	3 500,00
JONATHAN PIERRES VIVANTES ISERE	400,00
MUSEE GRENOBLOIS DES SCIENCES MEDICALES	700,00
PARENTS ENSEMBLE ASS	200,00
PLANNING FAMILIAL (MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE )	25 000,00
RESURGENCE - TRANSHEPATE RHONE-ALPES	500,00
SOS AMITIE GRENOBLE DAUPHINE	1 200,00
TANDEM HANDICAPES VALIDES	1 400,00
TEMPO	500,00
TERRE DE SIENNE	1 000,00
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	800,00
VIVRE SANS ALCOOL ISERE - ACCOMPAGNEMENT À LA GUERISON...	400,00
ACMI - ASS DES CONSEILLERES MUNICIPALES DE L'ISERE	500,00
ACTIS - OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT LOGEMENT ESPACE	4 000,00
ADATE - ASS. DAUPH PR L'ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS	16 500,00
AMAL (ass. de coopération franco-culturelle maghrébine)	2 000,00
ARTS DU RECIT EN ISERE	1 000,00
CIGALE - COLLECTIF INTER-ASS GAYS ET LESBIENNES DE GRENOBLE	1 400,00
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY	1 100,00
LA BIFURK	3 500,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	2 500,00
MAISON DES HABITANTS	500,00
ME PREMOL	350,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	3 000,00
MJC PREMOL	4 000,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	2 000,00
SOS RACISME GRENOBLE	7 500,00

UNION DES HABITANTS DU QUARTIER MALHERBE (UHQM)	1 900,00
ADIL/AGENCE DÉPARTEMENT. D'INFORMATION LOGEMENT DE L'ISERE	13 959,00
CONFEDERATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE/ISERE	8 900,00
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT/FEDERATION ISERE	8 600,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE	17 700,00
LE RELAIS OZANAM - SERVICE LE LOGIS	5 000,00
OBSERVATOIRE ASSOCIATIF DU LOGEMENT - OAL	1 500,00
UMHIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	7 500,00
UN TOIT POUR TOUS - SERVICE POUR L'HABITAT	6 000,00
AIDE INFORMATION AUX VICTIMES	7 700,00
AREPI - ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INSERTION	4 500,00
LE PLATEAU	2 860,00
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN JAURES	2 200,00
OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS - GROUPE LOCAL	1 500,00
PIMMS - POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES	10 000,00

**COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable**

FUBICY - FEDERATION FRANCAISE DES USAGERS DE LA BICYCLETTE	3 000,00
--	----------

**COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI**

ALLIANCE UNIVERSITE ENTREPRISE DE GRENOBLE - AUEG -	2 000,00
APPUI AU DEVELOPPEMENT SANTE DIABETE MALI	4 000,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE KAUNAS	2 850,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE PHOENIX	1 600,00
COUP DE POUCE ETUDIANTS GRENOBLE	1 500,00
DRUGI MOST - UN AUTRE MONDE VERS LES BALKANS	3 500,00
ERHIS - EQUIPE DE RECHERCHE EN HISTOIRE DU SPORT	1 000,00
FONDATION DITE "LES ORPHELINS APPRENTIS D'AUTEUIL"	2 000,00
FONDS ARMENIEN DE FRANCE/REGION CENTRE-FRANCE	1 500,00
GRENOBLE INP - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	1 000,00
INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES	1 000,00
INTERNATIONAL ETUDIANT DE GRENOBLE - INTEGRE	500,00
LES CINEPHILES ANONYMES	800,00
MEDECINS DU MONDE - GROUPE ISERE	6 100,00
SECOURS CATHOLIQUE	3 000,00
UNIVERSITE FRANCO ITALIENNE	1 500,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	2 200,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	1 100,00
ALLIANCE UNIVERSITE ENTREPRISE DE GRENOBLE - AUEG -	7 000,00
CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE	2 000,00
DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES MARCHES DE L'ISERE	7 000,00
DRUGI MOST - UN AUTRE MONDE VERS LES BALKANS	3 000,00
ESP 38 EMPLOI SERVICE PROXIMITE	17 000,00
GRENOBLE ALPES METROPOLE / METRO	5 000,00
GRENOBLE INP - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	3 000,00
LAFAYETTE DEVELOPPEMENT	8 200,00
MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE (SECTION ISERE)	1 500,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	600,00

TOTAL ARTICLE 764 411,40

Article :6745 (chapitre 67)

**COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif**

AUTREMENT DIT	500,00
FESTIVAL DE COURT METRAGE EN PLEIN-AIR	1 746,07
MOUVEMENT DE LA PAIX - COMITE DE L'ISERE	424,58
MUSEE DE L'ANCIEN EVECHE	2 809,06
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	1 050,17
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	433,03
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE	310,12

**COMMISSION Solidarité**

APAJH 38 - ASSOC. POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES	538,06
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	530,40
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY	232,05
COMMUNIC'ACTION	592,54
GROUPE D & O	240,86
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	1 008,59
UNION DE QUARTIER SAINT LAURENT RIVE DROITE	88,55
UNION DE QUARTIER TEISSEIRE	179,88
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	652,05

TOTAL ARTICLE 11 336,01

TOTAL BUDGET 775 747.41

**RECTIFICATIF**

PREFECTURE DE L'ISERE

24 SEP. 2008

SERVICE DU COURRIER

**CHAPITRE 65 - NATURE 6574**

**C. M. du 28 Janvier 2008**

Il a été affecté une subvention de  
à l'association **FEDERATION NATIONALE DES MOSQUEES DE L'ISERE**  
il convient de la réimputer sur **CHAPITRE 67 - NATURE 6745**

835,69 €

**En conséquence, le Conseil municipal décide :**

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Conclusions adoptées :

Adoptée

Votes séparés :

AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE :

Adoptée - Ne prend pas part au vote : 1 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " -

Pour : le reste.

PIMMS - POINT INFORMATION MEDIATION

MULTI SERVICES :

Adoptée - Contre : 6 " Écologie & Solidarité Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE :

Adoptée - Contre : 6 " Écologie & Solidarité Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

**Déposé en Préfecture le**

**24 SEP. 2008**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint (e) délégué (e)  
M. Jérôme SAFAR

Affichée le :

**25 SEP. 2008**

**Délibération : Adoptée**

**Votes séparés :**

**AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE :**

**Adoptée - Ne prend pas part au vote : 1 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " (M. STORNY) - Pour : le reste.**

**PIMMS - POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES :**

**Adoptée - Contre : 6 " Écologie & Solidarité Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

**CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE :**

**Adoptée - Contre : 6 " Écologie & Solidarité Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

**Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 67 - (E 003) - REGIES MUNICIPALES - Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable communale pour l'exercice 2007.

Intervention(s): M. GRASSET.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver le rapport annuel de l'exercice 2007 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 68 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer.

Intervention(s): M. SABRI, M. PILAUD, Mme DELBOS-CORFIELD.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;**

**- d'attribuer le marché 08A232 de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation des bâtiments Alpexpo au groupement PATRIARCHE & CO (mandataire) / ARCORA ;**

**- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 08A446 - 08A447 - 08A449 - 08A450 - 08A451 - 08A452 - 08A453 - 08A454 - 08A232 - 08A265 - 08A269 - 08A270 - 08A273 - 08A002 - 08A003 - 08A004 - 08A283 - 08A581 - 08A582 - 08A577 - 08A578 - 08A579 - 08A580 - 07A544 - 08A285 - 08A506 - 08A507 - 08A508 - 08A509 ;**

**- pour le marché relatif à la désignation d'un architecte-urbaniste en chef, chargé de réaliser des missions de maîtrise d'œuvre urbaine dans le cadre du projet de renouvellement urbain Villeneuve - Village Olympique :**

**\* d'approuver la composition du jury, présidé par Monsieur le Maire ou son représentant, telle que désignée lors de la délibération 19-B017 du 7 juillet 2008 ;**

**\* de dire que le président du jury désignera trois maîtres d'œuvre qui participeront aux travaux du jury avec voix délibérative.**

**Délibération : Adoptée**

**Votes séparés :**

**C - EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE (marché 08A285) :**

**Adoptée - Contre : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " -  
Pour : le reste.**

**A - PROMOTION DE L'IMAGE DE LA VILLE DE GRENOBLE PAR LA SOCIETE  
SPORTIVE PROFESSIONNELLE GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38 (marchés  
08A581 et 08A582) :**

**Adoptée - Abstention : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " -  
Pour : le reste.**

**B - PROMOTION DE L'IMAGE DE LA VILLE DE GRENOBLE PAR LA SOCIETE  
SPORTIVE PROFESSIONNELLE GRENOBLE FOOT 38 (GF 38) (marchés 08A577 et  
08A578) :**

**Adoptée - Abstention : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " -  
Pour : le reste.**

**C - PROMOTION DE L'IMAGE DE LA VILLE DE GRENOBLE PAR LA SOCIETE  
SPORTIVE PROFESSIONNELLE FC GRENOBLE RUGBY (FCG) (marchés 08A579 et 08 A  
580) :**

**Adoptée - Abstention : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " -  
Pour : le reste.**

**Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 69 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants  
Intervention(s): M. CHAMUSSY.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux  
marchés : 06A528 - 07A077 - 07A081 - 07A083 - 07A084 - 06A424 - 06A426 - 08A114 - 08T390 -  
05A199 - 02A252 - 02A255 - 04A572 - 07A548.**

**- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.**

**Délibération : Adoptée**

**Votes séparés :**

**IV - ECOLE MATERNELLE "DRIANT" - REFECTION DE CLASSES ET  
REMPACEMENT DES MENUISERIES**

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ 08A114:**

**Adoptée - Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour :  
le reste.**

**V - ECOLE MATERNELLE "LA RAMPE" - TRAVAUX DE MAINTENANCE 2008**

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ 08T390 :**

**Adoptée - Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour :  
le reste.**

**Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 70 - (E 011) - ADMINISTRATION GENERALE - Elections prud'homales : signature de conventions pour la mise à disposition de locaux d'établissements privés pour l'installation de bureaux de vote auprès de la ville de Grenoble.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local privé pour l'installation d'un bureau de vote pour les élections prud'homales de 2008 dans l'établissement CEA ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local privé pour l'installation d'un bureau de vote pour les élections prud'homales de 2008 dans l'établissement STMICROELECTRONIC ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local privé pour l'installation d'un bureau de vote pour les élections prud'homales de 2008 dans l'établissement CATERPILLAR.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 71 - (E 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette.

**Le Conseil municipal décide :**

- l'annulation de la dette de Madame Nadia BEN NACEUR relative à une retenue d'indemnités journalières pour maladie, d'un montant de 164,27 euros.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 72 - (E 006) - ADMINISTRATION GENERALE - Dégrevement de frais de mise en fourrière.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser le remboursement ci-dessous conformément au détail des demandes de dégrèvements figurant sur le tableau ci-joint :
- 1 dégrèvement total : soit la somme de quatre vingt onze euros et cinquante centimes.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 73 - (E 020) - ADMINISTRATION GENERALE - Mission d'information et d'évaluation relative à l'évolution des relations financières entre l'État et les collectivités territoriales.  
Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de créer une mission d'information et d'évaluation concernant les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales ;**

**- de désigner les huit membres titulaires et les huit membres suppléants de cette commission présidée par Monsieur le Maire ou son représentant :**

**Mme Laure MASSON titulaire et M. Pascal GARCIA suppléant  
M. Eric GRASSET titulaire et Mme Monique VUAILLAT suppléante  
Mme Béatrice DOUTRIAUX titulaire et Mme Marie-CLaire NEPI suppléante  
Mme Camille PLET titulaire et M. Philippe de LONGEVIALLE suppléant  
Mme Florence HANFF titulaire et M. Jean-Philippe MOTTE suppléant  
M. Patrice VOIR titulaire et Mme Marie-France MONERY suppléante  
M. Hakim SABRI titulaire et M. Gilles KUNTZ suppléant  
M. Fabien DE SANS NICOLAS titulaire et M. Matthieu CHAMUSSY suppléant**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 74 - (E 016) - ADMINISTRATION GENERALE - Rémunération du personnel municipal pour la tenue des bureaux de vote des élections prud'homales.  
Intervention(s): Mme DOUTRIAUX.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'attribuer une rémunération à tous les agents, en fonction du statut occupé dans le bureau de vote des élections prud'homales 2008, selon le tableau ci-dessous:**

**Agent de bureau - indice <380 : heures supplémentaires**

**Secrétaire de bureau - indice <380 : heures supplémentaires**

**Président de bureau - indice >380 : 160€**

**- d'attribuer aux cadres du service des élections l'indemnité maximale prévue par les textes.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 75 - (E 015) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Musée de Grenoble - rémunération des animateurs vacataires chargés des actions pédagogiques et visites guidées.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de fixer le taux horaire des vacations attribuées aux animateurs vacataires du Musée de Grenoble chargés des actions pédagogiques et visites guidées par référence à l'indice majoré 860 à compter du 1er octobre 2008.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 76 - (E 013) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Prise en charge des conséquences de l'accident de trajet du 1er Juillet 2005 d'une ancienne conseillère municipale.

**Le Conseil municipal décide :**

- le remboursement de la part salariale du forfait santé acquitté par l'U.M.H.I.J. pour Madame Zohra CHORFA concernant la période de Mai à Juillet 2008 comprenant la CSG-CRDS soit un montant total de 111,54 euros au total ;
- le remboursement de ses frais de cure et déplacements pour un montant total maximum de 1.400 euros ;
- le paiement de l'expertise médicale du Docteur Gabrielle-Dominique GIORDANO ;
- la prise en charge des coûts relatifs à tout acte, frais médical ou para-médical imputable à cet accident du 1er Juillet 2005 dans la mesure où il n'y a pas consolidation.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 77 - (E 018) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R. 2123-22-1 du code général des collectivités territoriales.

**Le Conseil municipal décide :**

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Projet 2008-2009 "Soutien aux Communes"**

- du 26 au 29 juin 2008 à Belgrade (Serbie) - Mme H. NECIB

**Assemblée Générale du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire**

- le 1er juillet 2008 à Paris - M. A. DJELLAL

**Assemblée Générale du Conseil National des Villes et des Villages Fleuris**

- le 2 juillet 2008 à Paris - M. P. GARCIA

**Assemblée Générale du Réseau Français des Villes Educatrices**

- les 4 et 5 juillet 2008 à Nanterre - M. P. BRON

**Rencontre-débat sur le thème "Viellissement à l'épreuve des Territoires et des politiques publiques"**

- le 9 juillet 2008 à Lyon - Mme F. HANFF

**Réunion du CR.DSU Rhône-Alpes (Centre Ressources Développement Social Urbain)**

- le 10 juillet 2008 à Lyon - M. J. Ph MOTTE

**Forum Européen pour la Sécurité Urbaine**

- du 15 au 19 juillet 2008 à Barcelone - M. J. SAFAR

**Comité de pilotage autour d'un texte du festival d'Avignon**

- le 19 juillet 2008 à Avignon - Mme H. NECIB

**Rencontres Culturelles d'Avignon consacrées aux enjeux locaux et nationaux de l'action culturelle**

- les 16 et 17 juillet à Avignon - Mme E. BARACETTI

**Rendez-vous "Sport dans la Ville"**

- le 21 juillet 2008 à Lyon - Mme S. DRULHON

**Visite des hébergements d'urgence de Villefontaine (grands ateliers)**

- le 21 juillet 2008 à Villefontaine - M. J. Ph MOTTE

**RV avec M. Martin HIRSCH, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté et M. Michel DESTOT, Député Maire de Grenoble**

- les 22 et 23 juillet 2008 à Paris - M. O. NOBLECOURT

**Présence à la réception organisée à l'occasion de l'étape du Tour de France 2008**

- le 23 juillet 2008 à l'Alpes-d'Huez - Mme S. DRULHON

**Visite des équipements socio-culturels de la Ville de Montpellier**

- le 24 juillet 2008 à Montpellier - Mme H. VINCENT - M. P. BRON

**Rendez-vous avec M. TCHERNIAK, Secrétaire Général de la Fondation France-Télécom**

- le 19 août 2008 à Paris - Mme E. BARACETTI

**Festival BERLIOZ**

- les 22, 24, 28 et 31 août 2008 à la Côte St André - Mme E. BARACETTI

**Participation aux journées de la Coopération internationale et du Développement 2008**

- les 25 et 26 août 2008 à Paris - M. B. BETTO

**Coopération décentralisée Grenoble/Constantine**

- du 25 au 27 août à Constantine - M. J.M. DETROYAT

**Réception en l'honneur des 2 joueurs du Chambéry Savoie Handball Médaillés d'Or Olympiques à Pékin**

- le 1er septembre 2008 à Chambéry - Mme S. DRULHON

**Réunion du Groupe de travail "Urbanisme" organisée par l'Association des Maires de France**

- le 9 septembre 2008 à Paris - M. S. NOCODIE

**Réunion de la Commission Culture de l'AMGVF**

- le 10 septembre 2008 à Paris - Mme E. BARACETTI

**Réunion de préparation à la "Mission exploratoire des collectivités locales en Afghanistan"**

- le 10 septembre 2008 à Paris - M. J.M. DETROYAT

**Conférence des villes/AMGVF**

- les 10 et 11 septembre 2008 à Paris - Mme A. BLANC-TAILLEUR

**Conférence des Villes organisée par l'AMGVF**

- le 11 septembre 2008 à Paris - M. B. BETTO

**Visite des travaux d'aménagement de l'Ile de Nantes**

- les 11 et 12 septembre 2008 à Nantes - M. Ph DE LONGEVIALLE

**Biennale de la danse**

- le 14 septembre 2008 à Lyon - Mme H. NECIB

**Journée Nationale "Agriculture et SCoT"**

- le 25 septembre 2008 à Grenoble - Mme A. BLANC-TAILLEUR

**Rencontres Nationales de l'Education  
- du 8 au 10 octobre 2008 à Rennes - M. P. BRON**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 78 - (G 002) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.  
Intervention(s): M. BERTRAND.

**Le groupe de l'Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) quitte la salle.**

DELIBERATION N° 79 - (G 003) - VOEU - Voeu relatif au fichier EDVIGE, au nom de la Majorité Municipale - (Groupe PS-PRG-MRC-Société civile, Groupe Modem, Groupe GO, Groupe Communiste) et du Groupe Ecologie & Solidarité EluEs Verts, ADES, Alternatifs.  
Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN, M. DETROYAT, Mme MASSON.

**Le Conseil Municipal de Grenoble, en écho aux 789 organisations, collectifs, partis et syndicats et à plus de cent mille de nos concitoyens, demande le retrait par le gouvernement du décret du 27 juin 2008 instaurant le fichier EDVIGE, qui institue un niveau de surveillance des citoyens totalement disproportionné et incompatible avec une conception digne de ce nom de l'Etat de Droit.**

**Le Conseil Municipal de Grenoble demande en outre l'ouverture d'un débat parlementaire et public qui tienne compte de l'équilibre entre sécurité et droits fondamentaux : libertés publiques, respect de la vie privée et droits de l'enfant.**

**Le Conseil Municipal demande au Maire de Grenoble de se faire l'interprète de cette exigence et de la relayer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

**I - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PASSATION DE MARCHÉS PASSÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE**

FOURNITURES				
N°08F012 signé le 16/06/08	LOGI PAPIERS 38180 SEYSSINS	Achat d'enveloppes pour l'ensemble des services municipaux. Lot 1 – Commandes en grandes quantités, enveloppes vierges et impression offset.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 37 000 € HT <b>montant minimum de</b> 5 000 € HT	
N°08F013 signé le 16/06/08	LOGI PAPIERS 38180 SEYSSINS	Achat d'enveloppes pour l'ensemble des services municipaux. Lot 2 - Commandes en petites quantités, enveloppes vierges et impression offset.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 7 000 € HT <b>montant minimum de</b> 500 € HT	

Annexe à la délibération N° 78  
6002

<p>N°08F017 signé le 22/07/08</p>		<p><b>MEDIAFOR DIRECT</b> <b>69142 RILLIEUX LA PAPE</b></p>	<p>Achat d'accessoires informatiques, supports magnétiques, câbles et boîtiers de rangement.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum / 12 mois</b> 44 000 € HT <b>montant minimum / 12 mois</b> 10 000 € HT <b>montant maximum / 24 mois</b> 88 000 € HT <b>montant minimum / 24 mois</b> 20 000 € HT</p>
<p>N°08A064 signé le 09/08/08</p>		<p><b>SIGNAUX GIROD</b> <b>BELLEFONTIANE</b> <b>39401 MOREZ</b></p>	<p>Fourniture de matériels de signalisation verticale. Lot 1 – Panneaux de signalisation verticale et supports, jalonnements et signalétique.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>Sans minimum ni maximum</b></p>
<p>N°08A065 signé le 11/08/08</p>		<p><b>SODILOR</b> <b>57207 SARREGUEMINES</b> <b>CEDEX</b></p>	<p>Fourniture de matériels de signalisation verticale Lot 2 – Divers accessoires de signalisation en matières plastiques ou équivalent.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>Sans minimum ni maximum</b></p>
<p>N°08A066 signé le 16/08/08</p>		<p><b>SERI</b> <b>86104 CHATELLERAULT</b></p>	<p>Fournitures de mobiliers urbains. Lot 1 – Potelets en acier inox.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>Sans minimum ni maximum</b></p>
<p>N°08A067 signé le 16/08/08</p>		<p><b>SERI</b> <b>86104 CHATELLERAULT</b></p>	<p>Fournitures de mobiliers urbains. Lot 2 – Mobiliers en acier et fonte.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>Sans minimum ni maximum</b></p>

N°08A069 signé le 16/08/08		<b>SERI</b> <b>86104 CHATELLERAULT</b>	Fouritures de mobiliers urbains. Lot 4 – Potelets à simple gorge.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires  <b>Sans minimum ni maximum</b>
N°08A070 signé le 16/08/08		<b>GUY THARAUD –</b> <b>SIT'ESPACES</b> <b>42390 VILLARS</b>	Fouritures de mobiliers urbains. Lot 5 – Potelets à double rainure.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires  <b>Sans minimum ni maximum</b>
N°08A071 signé le 16/08/08		<b>SERI</b> <b>86104 CHATELLERAULT</b>	Fouritures de mobiliers urbains. Lot 6 – Potelets amovibles.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires  <b>Sans minimum ni maximum</b>
N°08A072 signé le 18/08/08		<b>QUINCAILLERIE</b> <b>MODERNE</b> <b>38407 ST MARTIN D'HÈRES</b>	Fouritures de mobiliers urbains. Lot 7 – Barrières rabattables.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires  <b>Sans minimum ni maximum</b>
N°08A224 signé le 28/08/08		<b>SOCIETE</b> <b>METALLURGIQUE DE</b> <b>GRENOBLE / S.M.G.</b> <b>38432 ECHIROLLES CEDEX</b>	Fouriture d'outillage.	Marché à bons de commande <b>montant maximum annuel de</b> 100 000 € HT <b>montant minimum annuel de</b> 25 000 € HT

<p>N°08A284 signé le 29/07/08</p>		<p><b>E.S.I. RHÔNE-ALPES 69530 BRIGNAIS</b></p>	<p>Fourniture de consommables informatiques.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 205 000 € HT <b>montant minimum de</b> 80 000 € HT</p>
<p>N°08F304 signé le 20/06/08</p>		<p><b>LA CENTRALE PROFESSIONNELLE LACHENAL 38011 GRENOBLE CEDEX 01</b></p>	<p>Fourniture de poisson frais et de fruits et légumes préparés et réfrigérés. Lot 1 – Poisson frais.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 40 000 € HT <b>montant minimum de</b> 20 000 € HT</p>
<p>N°08A319 signé le 11/08/08</p>		<p><b>LYRECO FRANCE 59584 MARLY CEDEX</b></p>	<p>Achat de fournitures de bureau pour la Ville de Grenoble et le C.C.A.S.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 300 000 € HT <b>montant minimum de</b> 80 000 € HT</p>

<p>N°08F321 signé le 18/07/08</p>		<p><b>SANOFI PASTEUR MSD 69637 LYON CEDEX 07</b></p>	<p>Achat de vaccins contre la fièvre jaune, la méningite A + C, la méningite A + C + Y + W135, et vaccin combiné contre la fièvre typhoïde et l'hépatite A.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 88 000 € HT / 2 ans <b>montant minimum de</b> 20 000 € HT / 2 ans</p>
<p>N°08F327 signé le 15/07/08</p>		<p><b>INTRACOM 38700 LA TRONCHE</b></p>	<p>Achat de matériels audiovisuels pour tous les services de la Ville de Grenoble. Lot 1 – Petits matériels audiovisuels.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 50 000 € HT <b>montant minimum de</b> 3 000 € HT</p>
<p>N°08F328 signé le 15/07/08</p>		<p><b>INTRACOM 38700 LA TRONCHE</b></p>	<p>Achat de matériels audiovisuels pour tous les services de la Ville de Grenoble. Lot 2 – Vidéoprojecteurs.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 35 000 € HT <b>montant minimum de</b> 3 000 € HT</p>

<p>N°08F329 signé le 08/08/08</p>		<p><b>PIERRE VIRET SARL</b> 69002 LYON</p>	<p>Achat de petites fournitures offset.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 28 000 € HT / 12 mois <b>montant minimum de</b> 5 000 € HT / 12 mois Les prix sont fermes pour la 1<sup>ère</sup> année du marché</p>
<p>N°08F348 signé le 01/07/08</p>		<p><b>GRAINES VOLTZ</b> 68000 COLMAR</p>	<p>Achat de graines et jeunes plants de bisannuelles et de bulbes. Lot 1 – Graines de bisannuelles.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 8 900 € HT / an <b>montant minimum de</b> 100 € HT / an</p>
<p>N°08F350 signé le 30/06/08</p>		<p><b>VAN GEEST NURSERIES</b> B.V. 2161 DB LISSE PAYS BAS</p>	<p>Achat de graines et jeunes plants de bisannuelles et de bulbes. Lot 3 – Bulbes.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 12 900 € HT / an <b>montant minimum de</b> 100 € HT / an</p>

N°08A428 signé le 01/07/08		<p style="text-align: center;"><b>3B COM</b> <b>38331 SAINT ISMIER</b></p>	<p>Fourniture de tee-shirt et badges imprimés pour le Forum pour l'emploi organisé par la Ville de Grenoble. Lot 1 – Fourniture de tee-shirt (200 à 250 tee-shirt Max Haveelar).</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>Quantité maximum = 250</b> <b>Quantité minimum = 200</b></p>
N°08A429 signé le 30/06/08		<p style="text-align: center;"><b>MEMO CLUB</b> <b>38320 BRESSON</b></p>	<p>Fourniture de tee-shirt et badges imprimés pour le Forum pour l'emploi organisé par la Ville de Grenoble. Lot 2 – Fourniture de badges (400 à 500 badges).</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>Quantité maximum = 500</b> <b>Quantité minimum = 400</b></p>
N°08F434 signé le 18/08/08		<p style="text-align: center;"><b>GENIN</b> <b>38610 GIERES</b></p>	<p>Achat de petits équipements horticoles. Lot 1 – Cisaille électrique (modèle STHIL HSE 71-600).</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 3 000 € HT /an <b>montant minimum de</b> 200 € HT / an</p>
N°08F435 signé le 01/09/08		<p style="text-align: center;"><b>HEXOGONE</b> <b>38330 MONTBONNOT</b></p>	<p>Achat de petits équipements horticoles. Lot 2 – Motobineuse.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 8 000 € HT /an <b>montant minimum de</b> 1 000 € HT / an</p>

<p>N°08F436 signé le 18/08/08</p>		<p><b>GENIN</b> <b>38610 GIERES</b></p>	<p>Achat de petits équipements horticoles. Lot 3 – Souffleur à dos (3<sup>ème</sup> proposition – Modèle ROBIN 7500).</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 18 000 € HT /an <b>montant minimum de</b> 1 000 € HT / an</p>
<p>N°08F437 signé le 12/08/08</p>		<p><b>GIRAUD MOTOCLTURE</b> <b>38180 SEYSSINS</b></p>	<p>Achat de petits équipements horticoles. Lot 4 – Tronçonneuse abattage (Modèle HUSQVARNA H365).</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 2 000 € HT /an <b>montant minimum de</b> 500 € HT / an</p>
<p>N°08F438 signé le 27/06/08</p>		<p><b>SARL A. CAPELLA</b> <b>69001 LYON</b></p>	<p>Fourniture de partitions musicales.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 20 000 € HT / an <b>montant minimum de</b> 5 000 € HT / an</p>
<p>N°08F439 signé le 07/07/08</p>		<p><b>SOCIETE IZO</b> <b>25220 THISE</b></p>	<p>Mise en place des feux d'artifice du 14 Juillet et d'autres événements musicaux organisés par la Ville de Grenoble. Lot 1 – Sonorisation du Feu d'Artifice du 14 Juillet.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 25 000 € HT <b>montant minimum de</b> 5 000 € HT</p>

N°08F440 signé le 07/07/08		<b>SOCIETE IZO</b> <b>25220 THISE</b>	Mise en place des feux d'artifice du 14 Juillet et d'autres événements musicaux organisés par la Ville de Grenoble. Lot 2 – Autres événements.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 45 000 € HT <b>montant minimum de</b> 2 500 € HT
N°08F480 signé le 25/06/08		<b>FXO/CRYSTAL GROUP</b> <b>93150 LE BLANC MESNIL</b>	Installation d'une composition aquatique artistique provisoire pour illustrer l'identité exotique de l'opération "l'été au Parc Paul Mistral.	Pour un montant global et forfaitaire de 70 000 € HT
N°08F497 signé le 25/06/08		<b>BIKE SOLUTION</b> <b>38100 GRENOBLE</b>	Installation d'un terrain aménagé pour la pratique du vélo tout terrain sur l'extension du Parc Paul Mistral.	Pour un montant global et forfaitaire de 12 500 € HT
	<b>TRAVAUX</b>			
N°06A192 signé le 6/06/08		<b>CHARPENTE</b> <b>CONTEMPORAINE</b> <b>38330 ST NAZAIRE</b> <b>LES EYMES</b>	Groupe Scolaire Jean-Macé – Réfection des couvertures. Lot Couverture – Zinguerie.	Pour un montant global et forfaitaire de 53 064,76 € HT <i>(Tranche conditionnelle 2 + Options comprises)</i>
N°07A622 signé le 16/06/08		<b>SOCIETE M.D.F.</b> <b>38450 VIF</b>	Consultation pour l'aménagement Antenne du Centre Ville. Lot 10 – Menuiseries extérieures – Aluminium – Vitrerie.	Pour un montant global et forfaitaire de 38 671,09 € HT
N°07A648 signé le 05/08/08		<b>KROL ANDRE PLASTIQUE</b> <b>38360 SASSENAGE</b>	Rénovation – Réhabilitation, mises aux normes des bâtiments du Site Cémoi – Aménagement des locaux Solexine. Lot 2 – Cloisons – Faux plafonds.	Pour un montant global et forfaitaire de 29 951 € HT
N°07A650 signé le 06/08/08		<b>DUCRET MÉTALLERIE</b> <b>SARL</b> <b>38260 LA CÔTE ST ANDRÉ</b>	Rénovation – Réhabilitation, mises aux normes des bâtiments du Site Cémoi – Aménagement des locaux Solexine. Lot 4 – Menuiseries aluminium.	Pour un montant global et forfaitaire de 8 760 € HT

N°07A651 signé le 05/08/08	<b>ENTREPRISE ZANGOLI</b> 38130 ECHIROLLES	Rénovation –Réhabilitation, mises aux normes des bâtiments du Site Cémoi – Aménagement des locaux Solexine. Lot 5 – Peinture.	Pour un montant global et forfaitaire de 10 346,10 € HT
N°07A652 signé le 05/08/08	<b>ETS BAILLY</b> 38170 SEYSSINET	Rénovation –Réhabilitation, mises aux normes des bâtiments du Site Cémoi – Aménagement des locaux Solexine. Lot 6 – Revêtement de sol souple.	Pour un montant global et forfaitaire de 9 281,10 € HT
N°07A653 signé le 05/08/08	<b>SEBI</b> 38400 ST MARTIN D'HERES	Rénovation –Réhabilitation, mises aux normes des bâtiments du Site Cémoi – Aménagement des locaux Solexine. Lot 7 – Electricité.	Pour un montant global et forfaitaire de 26 666,65 € HT
N°07A654 signé le 05/08/08	<b>CLIMAT SANIT SARL</b> 38610 GIÈRES	Rénovation –Réhabilitation, mises aux normes des bâtiments du Site Cémoi – Aménagement des locaux Solexine. Lot 8 – Chauffage – Ventilation – Sanitaire.	Pour un montant global et forfaitaire de 24 742 € HT
N°07A655 signé le 05/08/08	<b>A TEM</b> 38180 SEYSSINS	Rénovation –Réhabilitation, mises aux normes des bâtiments du Site Cémoi – Aménagement des locaux Solexine. Lot 9 – Câblage informatique – Téléphonie.	Pour un montant global et forfaitaire de 1 845 € HT
N°07A676 signé le 04/06/08	<b>SOCIETE TOMAI ROLAND</b> 38210 VOUREY	Consultation pour l'aménagement Antenne du Centre Ville. Lot 9 - Chapes - Finition Quartz.	Pour un montant global et forfaitaire de 5 418 € HT
N°07A677 signé le 04/06/08	<b>SOCIETE GRAVICOLOR</b> 2600 VALENCE	Consultation pour l'aménagement Antenne du Centre Ville. Lot 9 B - Chapes - Finition Tapis de Pierre.	Pour un montant global et forfaitaire de 6 450 € HT
N°08A023signé le 18/08/08	<b>FRANCE TELECOM S.A.</b> Agence Entreprise Rhône Alpes Auvergne 69424 LYON CEDEX 03	Fourniture et installation d'un système général de téléphonie sous IP pour l'ensemble des services.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>Sans minimum sans maximum</b>
N°08A104 signé le 24/06/08	<b>LAMBDA ISOLATION</b> 38170 SEYSSINS	Groupe Scolaire Jean-Jaurès – Réfection de classes 2008. Lot 1 – Cloisons – Faux plafonds.	Pour un montant global et forfaitaire de 9 203,01 € HT

N°08A105 signé le 24/06/08		<b>PROPONET MENUISERIE</b> 38270 BEAUREPAIRE	Groupe Scolaire Jean-Jaurès – Réfection de classes 2008. Lot 2 – Menuiseries intérieures bois.	Pour un montant global et forfaitaire de 19 233,70 € HT
N°08A106 signé le 24/06/08		<b>SURIANO GIACINTO</b> ENTREPRISE <b>ELECTRICITE GENERALE</b> 38180 SEYSSINS	Groupe Scolaire Jean-Jaurès – Réfection de classes 2008. Lot 3 – Electricité.	Pour un montant global et forfaitaire de 29 192,97 € HT
N°08A107 signé le 24/06/08		<b>CLIMAT SANIT SARL</b> 38610 GIÈRES	Groupe Scolaire Jean-Jaurès – Réfection de classes 2008. Lot 4 – Chauffage – Sanitaire.	Pour un montant global et forfaitaire de 9 475 € HT
N°08A108 signé le 24/06/08		<b>BAILLY SARL</b> 38170 SEYSSINET-PARISSET	Groupe Scolaire Jean-Jaurès – Réfection de classes 2008. Lot 5 – Revêtement de sol.	Pour un montant global et forfaitaire de 5 244,50 € HT
N°08A109 signé le 24/06/08		<b>E.P.G.S. SARL</b> 38240 MEYLAN	Groupe Scolaire Jean-Jaurès – Réfection de classes 2008. Lot 6 – Peinture.	Pour un montant global et forfaitaire de 9 746 € HT
N°08A110 signé le 24/06/08		<b>ATOUTS SERVICES</b> 38100 GRENOBLE	Groupe Scolaire Jean-Jaurès – Réfection de classes 2008. Lot 7 – Nettoyage.	Pour un montant global et forfaitaire de 1 400 € HT
N°08A111 signé le 13/06/08		<b>CARBONERO ISOLATION</b> 38500 LA BUISSE	Ecole maternelle Colonel Driant – Réfection de classes et remplacement de menuiseries extérieures 2008. Lot 1 – Menuiseries extérieures PVC et occultation.	Pour un montant global et forfaitaire de <b>Tranche Ferme</b> 10 376 € HT <b>Tranche Conditionnelle 1</b> 18 158 € HT <b>Tranche Conditionnelle 2</b> 12 970 € HT

N°08A112 signé le 13/06/08	<b>KROL ANDRE PLASTIQUE – ISOLATION 38360 SASSENAGE</b>	Ecole maternelle Colonel Driant – Réfection de classes et remplacement de menuiseries extérieures 2008. Lot 2 – Faux plafonds.	Pour un montant global et forfaitaire de 2 868 € HT
N°08A113 signé le 13/06/08	<b>BOUCHET FRERES ENTREPRISE MENUISERIE 38950 ST MARTIN LE VINOUX</b>	Ecole maternelle Colonel Driant – Réfection de classes et remplacement de menuiseries extérieures 2008. Lot 3 – Menuiseries bois.	Pour un montant global et forfaitaire de 3 394,10 € HT
N°08A114 signé le 13/06/08	<b>DUNELC SARL 38420 LE VERSOUD</b>	Ecole maternelle Colonel Driant – Réfection de classes et remplacement de menuiseries extérieures 2008. Lot 4 – Electricité.	Pour un montant global et forfaitaire de <b>Tranche Ferme</b> 7 545,48 € HT <b>Option 1 retenue</b> 548,14 € HT
N°08A115 signé le 13/06/08	<b>AIR-FLUIDE CONCEPT 38500 VOIRON</b>	Ecole maternelle Colonel Driant – Réfection de classes et remplacement de menuiseries extérieures 2008. Lot 5 – Chauffage – Sanitaire.	Pour un montant global et forfaitaire de 7 021 € HT
N°08A116 signé le 24/06/08	<b>CK PEINTURE SARL 38400 ST MARTIN D'HERES</b>	Ecole maternelle Colonel Driant – Réfection de classes et remplacement de menuiseries extérieures 2008. Lot 6 – Peinture.	Pour un montant global et forfaitaire de <b>Tranche Ferme</b> 5 305 € HT <b>Tranche Conditionnelle 2</b> 390 € HT
N°08A117 signé le 24/06/08	<b>ETS BAILLY 38170 SEYSSINET-PARISSET</b>	Ecole maternelle Colonel Driant – Réfection de classes et remplacement de menuiseries extérieures 2008. Lot 7 – Revêtement de sol souple.	Pour un montant global et forfaitaire de 5 645 € HT
N°08A118 signé le 24/06/08	<b>KROL ANDRE PLASTIQUE – ISOLATION 38360 SASSENAGE</b>	Maternelle Jardin de Ville – Réfection de classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 1 – Cloison – Faux plafonds.	Pour un montant global et forfaitaire de 6 456 € HT

N°08A119 signé le 24/06/08		<b>MENUISERIE DU VAL D'AINAN M.V.A. 38620 ST GEOIRE EN VALDAINE</b>	Maternelle Jardin de Ville – Réfection de classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 2 – Menuiseries intérieures et extérieures bois.	Pour un montant global et forfaitaire de 32 815 € HT
N°08A120 signé le 24/06/08		<b>T.M.P.S. 38640 CLAIX</b>	Maternelle Jardin de Ville – Réfection de classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 3 – Carrelage Faïence.	Pour un montant global et forfaitaire de 1 905 € HT
N°08A121 signé le 24/06/08		<b>SURIANO GIACINTO 38180 SEYSSINS</b>	Maternelle Jardin de Ville – Réfection de classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 4 – Electricité.	Pour un montant global et forfaitaire de 9 240,84 € HT
N°08A122 signé le 24/06/08		<b>CLIMAT SANIT SARL 38610 GIERES</b>	Maternelle Jardin de Ville – Réfection de classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 5 - Chauffage – Sanitaire.	Pour un montant global et forfaitaire de 13 988 € HT
N°08A123 signé le 24/06/08		<b>CONFREDA SARL 38600 FONTAINE</b>	Maternelle Jardin de Ville – Réfection de classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 6 – Revêtement de sol.	Pour un montant global et forfaitaire de 7 095,08 € HT
N°08A124 signé le 24/06/08		<b>E.G.P.S. SARL 38240 MEYLAN</b>	Maternelle Jardin de Ville – Réfection de classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 7 – Peinture.	Pour un montant global et forfaitaire de 4 918,20 € HT
N°08A125 signé le 24/06/08		<b>T.M.V. MONSIEUR STORE 38523 ST EGREVE CEDEX</b>	Maternelle Jardin de Ville – Réfection de classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 8 – Stores.	Pour un montant global et forfaitaire de 1 344,21 € HT
N°08A126 signé le 24/06/08		<b>EDEN 38400 ST MARTIN D'HERES</b>	Maternelle Jardin de Ville – Réfection de classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 9 – Nettoyage.	Pour un montant global et forfaitaire de 594,67 € HT
N°08A135 signé le 23/06/08		<b>E.T.C.R.B. 38180 SEYSSINS</b>	Groupe Scolaire Ferdinand Buisson – Travaux de sécurité 2008. Lot 1 – Démolition Maçonnerie.	Pour un montant global et forfaitaire de 21 277 € HT

N°08A136 signé le 23/06/08		<b>JOUVEL 38000 GRENOBLE</b>	Groupe Scolaire Ferdinand Buisson – Travaux de sécurité 2008. Lot 2 – Charpente bois.	Pour un montant global et forfaitaire de 14 678,29 € HT
N°08A137 signé le 23/06/08		<b>SAIT 38320 BRESSON</b>	Groupe Scolaire Ferdinand Buisson – Travaux de sécurité 2008. Lot 3 – Faux plafonds – Cloisons – Projection CF 1 h	Pour un montant global et forfaitaire de 17 309,60 € HT
N°08A138 signé le 24/06/08		<b>BOUCHET FRERES ENTREPRISE MENUISERIE 38950 ST MARTIN LE VINOUX</b>	Groupe Scolaire Ferdinand Buisson – Travaux de sécurité 2008. Lot 4 – Menuiseries intérieures bois.	Pour un montant global et forfaitaire de 30 772,70 € HT
N°08A139 signé le 23/06/08		<b>FITELEC SERVICE 38640 CLAIX</b>	Groupe Scolaire Ferdinand Buisson – Travaux de sécurité 2008. Lot 5 – Electricité.	Pour un montant global et forfaitaire de 28 751,79 € HT
N°08A140 signé le 23/06/08		<b>E.C.C.I. 38600 FONTAINE</b>	Groupe Scolaire Ferdinand Buisson – Travaux de sécurité 2008. Lot 6 – Plomberie.	Pour un montant global et forfaitaire de 16 025,25 € HT
N°08A141 signé le 23/06/08		<b>S.R.S.M. 38880 LE PONT DE CLAIX</b>	Groupe Scolaire Ferdinand Buisson – Travaux de sécurité 2008. Lot 7 – Carrelage – Faïence.	Pour un montant global et forfaitaire de 2 370,90 € HT
N°08A142 signé le 23/06/08		<b>S.D.P.V. 38760 VARCES</b>	Groupe Scolaire Ferdinand Buisson – Travaux de sécurité 2008. Lot 8 – Peinture.	Pour un montant global et forfaitaire de 21 252,25 € HT
N°08A143 signé le 23/06/08		<b>ETS BAILLY SARL 38170 SEYSSINET-PARISSET</b>	Groupe Scolaire Ferdinand Buisson – Travaux de sécurité 2008. Lot 9 – Revêtement sol souple.	Pour un montant global et forfaitaire de 2 023,80 € HT
N°08A144 signé le 24/06/08		<b>CERBERE SARL 38950 QUAIX EN CHARTREUSE</b>	Groupe Scolaire Jean-Macé – Travaux de sécurité 2008. Lot 1 – Démolition – Maçonnerie.	Pour un montant global et forfaitaire de 7 291 € HT

N°08A145 signé le 23/06/08		<b>SAIT 38320 BRESSON</b>	Groupe Scolaire Jean-Macé – Travaux de sécurité 2008. Lot 2 - Cloisons – Faux plafonds – Projection.	Pour un montant global et forfaitaire de 29 427 € HT
N°08A146 signé le 23/06/08		<b>COBOIS SARL 38600 FONTAINE</b>	Groupe Scolaire Jean-Macé – Travaux de sécurité 2008. Lot 3 – Menuiseries bois.	Pour un montant global et forfaitaire de 62 787,40 € HT
N°08A147 signé le 23/06/08		<b>EPGS SARL 38240 MEYLAN</b>	Groupe Scolaire Jean-Macé – Travaux de sécurité 2008. Lot 4 – Peinture.	Pour un montant global et forfaitaire de 7 791,90 € HT
N°08A148 signé le 23/06/08		<b>BAILLY SARL 38170 SEYSSINET-PARISSET</b>	Groupe Scolaire Jean-Macé – Travaux de sécurité 2008. Lot 5 – Sols souples et vitrification de parquets.	Pour un montant global et forfaitaire de 4 551 € HT
N°08A149 signé le 21/06/08		<b>TMV MONSIEUR STORE 38523 ST EGREVE CEDEX</b>	Groupe Scolaire Jean-Macé – Travaux de sécurité 2008. Lot 6 – Occultation.	Pour un montant global et forfaitaire de 2 067 € HT
N°08A150 signé le 23/06/08		<b>FITELEC SERVICE 38640 CLAIX</b>	Groupe Scolaire Jean-Macé – Travaux de sécurité 2008. Lot 7 – Electricité.	Pour un montant global et forfaitaire de 31 181,68 € HT
N°08A151 signé le 23/06/08		<b>DUMOLARD S.A. 38100 GRENOBLE</b>	Groupe Scolaire Jean-Macé – Travaux de sécurité 2008. Lot 8 – Chauffage – Ventilation – Sanitaire.	Pour un montant global et forfaitaire de 36 738 € HT
N°08A152 signé le 23/06/08		<b>MIL'SERVICES 38100 GRENOBLE</b>	Groupe Scolaire Jean-Macé – Travaux de sécurité 2008. Lot 9 – Nettoyage.	Pour un montant global et forfaitaire de 889,04 € HT

N°08A159 signé le 12/08/08		<b>SAFIG STREAMWAY</b> 93400 SAINT OUEN	Conversion rétrospective au format unimarc des catalogues papier de la Bibliothèque Municipale d'Etude et d'Information.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 205 000 € HT <b>montant minimum de</b> 40 000 € HT
N°08A160 signé le 07/06/08		<b>T.D.M.I. SARL</b> 38180 SEYSSINS	Création de 5 loges de réception – Tribune Stade Lesdiguières. Lot 1 – Démolition – Maçonnerie – Cloisonnement.	Pour un montant global et forfaitaire de 16 000 € HT
N°08A161 signé le 06/06/08		<b>EURL ETANCHEITE</b> <b>SERVICES</b> 38400 ST MARTIN D'HERES	Création de 5 loges de réception – Tribune Stade Lesdiguières. Lot 2 – Reprise d'étanchéité tribune.	Pour un montant global et forfaitaire de 19 650 € HT
N°08A163 signé le 06/06/08		<b>LAMBDA ISOLATION</b> 38170 SEYSSINS	Création de 5 loges de réception – Tribune Stade Lesdiguières. Lot 4 – Cloisonnement – Faux plafonds – Menuiseries intérieures – circulations.	Pour un montant global et forfaitaire de 15 342,03 € HT
N°08A174 signé le 03/07/08		<b>SCREG SUD EST</b> 38342 ECHIROLLES CEDEX	Réaménagement de la Rue Dubois Fontanelle et des unités résidentielles voisines : 2-6 rue D. Fontanelle, 1- 7 rue D. Fontanelle et 51 rue Manteyer Quartier Teisseire à Grenoble. Lot 1 – V.R.D.	Marché sur bordereau de prix unitaires estimé à 386 314,02 € HT
N°08A175 signé le 04/07/08		<b>SPORTS ET PAYSAGES</b> 38360 SASSENAGE	Réaménagement de la Rue Dubois Fontanelle et des unités résidentielles voisines : 2-6 rue D. Fontanelle, 1- 7 rue D. Fontanelle et 51 rue Manteyer Quartier Teisseire à Grenoble. Lot 2 – Plantations et mobilier.	Marché sur bordereau de prix unitaires estimé à 184 835,30 €HT
N°08A181 signé le 01/07/08		<b>ART ET RENOVATION</b> 38640 CLAIX	Ecole élémentaire Ampère – Rénovation des sanitaires et remplacement des chaudières 2008. Lot 1 – Démolition – Maçonnerie.	Pour un montant global et forfaitaire de 15 540,59 € HT

N°08A182 signé le 01/07/08		<b>SAIT 38320 BRESSON</b>	Ecole élémentaire Ampère – Rénovation des sanitaires et remplacement des chaudières 2008. Lot 2 – Cloison – Faux plafonds.	Pour un montant global et forfaitaire de 6 396 € HT
N°08A183 signé le 01/07/08		<b>BPS 38 38660 ST VINCENT DE MERCUZE</b>	Ecole élémentaire Ampère – Rénovation des sanitaires et remplacement des chaudières 2008. Lot 3 – Menuiseries bois.	Pour un montant global et forfaitaire de 33 063,50 € HT
N°08A184 signé le 02/07/08		<b>S.R.S.M. 38800 LE PONT DE CLAIX</b>	Ecole élémentaire Ampère – Rénovation des sanitaires et remplacement des chaudières 2008. Lot 4 – Carrelage - Faïence.	Pour un montant global et forfaitaire de 4 559 € HT
N°08A185 signé le 01/07/08		<b>ENTREPRISE ZANGOLI 38130 ECHIROLLES</b>	Ecole élémentaire Ampère – Rénovation des sanitaires et remplacement des chaudières 2008. Lot 5 – Peinture.	Pour un montant global et forfaitaire de 4 828,20 € HT
N°08A186 signé le 01/07/08		<b>FITELEC SERVICE 38640 CLAIX</b>	Ecole élémentaire Ampère – Rénovation des sanitaires et remplacement des chaudières 2008. Lot 6 – Electricité.	Pour un montant global et forfaitaire de 11 190,25 € HT
N°08A187 signé le 01/07/08		<b>DUMOLARD S.A. 38100 GRENOBLE</b>	Ecole élémentaire Ampère – Rénovation des sanitaires et remplacement des chaudières 2008. Lot 7 – Chauffage – Ventilation – Sanitaire.	Pour un montant global et forfaitaire de 59 903 € HT
N°08A188 signé le 01/07/08		<b>ALPES SERVICES NETTOYAGE 38690 LONGCHENAL</b>	Ecole élémentaire Ampère – Rénovation des sanitaires et remplacement des chaudières 2008. Lot 8 – Nettoyage.	Pour un montant global et forfaitaire de 1 400 € HT
N°08A189 signé le 01/07/08		<b>REG THERM SARL 38400 ST MARTIN D'HERES</b>	Ecole élémentaire Ampère – Rénovation des sanitaires et remplacement des chaudières 2008. Lot 9 – Désembouage.	Pour un montant global et forfaitaire de 7 240 € HT
N°08A190 signé le 03/07/08		<b>I.P.C.V. SARL 38610 GIERES</b>	Ecole maternelle Cornélie Gémond – Réfection des classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 1 – Cloisons – Faux plafonds.	Pour un montant global et forfaitaire de 28 596 € HT

N°08A191 signé le 04/07/08	<b>BOUCHET FRERES ENTREPRISE MENUISERIE 38950 ST MARTIN LE VINOUX</b>	Ecole maternelle Cornélie Gémond – Réfection des classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 2 – Menuiseries extérieures et intérieures bois.	Pour un montant global et forfaitaire de 52 129 € HT
N°08A192 signé le 03/07/08	<b>E.D.M.I. 38450 VIF</b>	Ecole maternelle Cornélie Gémond – Réfection des classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 3 – Electricité.	Pour un montant global et forfaitaire de 25 557,91 € HT
N°08A193 signé le 03/07/08	<b>AIR-FLUIDE CONCEPT 38500 VOIRON</b>	Ecole maternelle Cornélie Gémond – Réfection des classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 4 – Chauffage – Ventilation – Sanitaires.	Pour un montant global et forfaitaire de 20 875 € HT
N°08A194 signé le 03/07/08	<b>BAILLY SARL 38170 SEYSSINET-PARISSET</b>	Ecole maternelle Cornélie Gémond – Réfection des classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 5 – Revêtement de sol souple.	Pour un montant global et forfaitaire de 15 525 € HT
N°08A195 signé le 03/07/08	<b>EURO CONFORT MAINTENANCE 38100 GRENOBLE</b>	Ecole maternelle Cornélie Gémond – Réfection des classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 6 – Peinture.	Pour un montant global et forfaitaire de 16 900 € HT
N°08A196 signé le 07/07/08	<b>STORES DE CHARTREUSE SARL 73520 SAINT BERON</b>	Ecole maternelle Cornélie Gémond – Réfection des classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 7 – Stores.	Pour un montant global et forfaitaire de 4 832,06 € HT
N°08A197 signé le 03/07/08	<b>MIL SERVICES 38100 GRENOBLE</b>	Ecole maternelle Cornélie Gémond – Réfection des classes et aménagements intérieurs 2008. Lot 8 – Nettoyage.	Pour un montant global et forfaitaire de 1 290 € HT
N°08A198 signé le 01/07/08	<b>SAIT 38320 BRESSON</b>	Ecole élémentaire Paul Bert – Travaux de sécurité 2008. Lot 1 – Cloisons – Faux plafonds.	Pour un montant global et forfaitaire de 41 348 € HT
N°08A199 signé le 01/07/08	<b>ISOLANCE SARL 05700 SERRES</b>	Ecole élémentaire Paul Bert – Travaux de sécurité 2008. Lot 2 – Protection coupe feu.	Pour un montant global et forfaitaire de 3 948 € HT

N°08A200 signé le 11/07/08	<b>S2M SARL</b> <b>38850 CHIRENS</b>	Ecole élémentaire Paul Bert – Travaux de sécurité 2008. Lot 3- Menuiserie intérieure bois.	Pour un montant global et forfaitaire de 43 195,40 € HT
N°08A202 signé le 01/07/08	<b>FITELEC SERVICE</b> <b>38640 CLAIX</b>	Ecole élémentaire Paul Bert – Travaux de sécurité 2008. Lot 5 – Electricité.	Pour un montant global et forfaitaire de 54 939,31 € HT
N°08A204 signé le 01/07/08	<b>BAILLY SARL</b> <b>38170 SEYSSINET-PARISSET</b>	Ecole élémentaire Paul Bert – Travaux de sécurité 2008. Lot 7 – Revêtement de sol.	Pour un montant global et forfaitaire de 2 222 € HT
N°08A205 signé le 01/07/08	<b>EURO CONFORT</b> <b>MAINTENANCE</b> <b>38100 GRENOBLE</b>	Ecole élémentaire Paul Bert – Travaux de sécurité 2008. Lot 8 – Peinture.	Pour un montant global et forfaitaire de 14 000 € HT
N°08A206 signé le 01/07/08	<b>ALPES SERVICES</b> <b>NETTOYAGE</b> <b>38590 PLAN</b>	Ecole élémentaire Paul Bert – Travaux de sécurité 2008. Lot 9 – Nettoyage.	Pour un montant global et forfaitaire de 3 190 € HT
N°08A214 signé le 30/06/08	<b>ART RENOVATION</b> <b>38640 CLAIX</b>	Groupe Scolaire Le Lac – Travaux de sécurité et maintenance 2008. Lot 1 – Maçonnerie.	Pour un montant global et forfaitaire de 6 543,76 € HT
N°08A215 signé le 30/06/08	<b>S.M.B.G.</b> <b>38320 POISAT</b>	Groupe Scolaire Le Lac – Travaux de sécurité et maintenance 2008. Lot 2 – Menuiserie intérieure bois et mobilier.	Pour un montant global et forfaitaire de 16 005 € HT
N°08A216 signé le 30/06/08	<b>SAIT</b> <b>38320 BRESSON</b>	Groupe Scolaire Le Lac – Travaux de sécurité et maintenance 2008. Lot 3 – Cloison – Faux plafond.	Pour un montant global et forfaitaire de 10 118,50 € HT
N°08A217 signé le 30/06/08	<b>ETS BAILLY</b> <b>38170 SEYSSINET</b>	Groupe Scolaire Le Lac – Travaux de sécurité et maintenance 2008. Lot 4 – Sols souples.	Pour un montant global et forfaitaire de 8 177,50 € HT

N°08A218 signé le 30/06/08		<b>CARRELAGE DES ALPES 38760 VARCES</b>	Groupe Scolaire Le Lac – Travaux de sécurité et maintenance 2008. Lot 5 – Carrelage – faïence.	Pour un montant global et forfaitaire de 2 195 € HT
N°08A219 signé le 30/06/08		<b>E.P.G.S. SARL 38240 MEYLAN</b>	Groupe Scolaire Le Lac – Travaux de sécurité et maintenance 2008. Lot 6 – Peinture.	Pour un montant global et forfaitaire de 8 629,50 € HT
N°08A220 signé le 30/06/08		<b>OPEN SPEED 38140 RIVES</b>	Groupe Scolaire Le Lac – Travaux de sécurité et maintenance 2008. Lot 7 – Rideaux métalliques.	Pour un montant global et forfaitaire de 38 836 € HT
N°08A221 signé le 30/06/08		<b>SIDECOM SARL 38100 GRENOBLE</b>	Groupe Scolaire Le Lac – Travaux de sécurité et maintenance 2008. Lot 8 – Electricité.	Pour un montant global et forfaitaire de 28 164,50 € HT
N°08A222 signé le 30/06/08		<b>AIR-FLUIDE 38500 VOIRON</b>	Groupe Scolaire Le Lac – Travaux de sécurité et maintenance 2008. Lot 9 – Chauffage – Sanitaires – Ventilation.	Pour un montant global et forfaitaire de 8 084 € HT
N°08A223 signé le 28/06/08		<b>ALPES SERVICE NETTOYAGE 38690 LONGCHENAL</b>	Groupe Scolaire Le Lac – Travaux de sécurité et maintenance 2008. Lot 10 – Nettoyage.	Pour un montant global et forfaitaire de 1 950 € HT
N°08A237 signé le 11/07/08		<b>SREG SUD-EST GRENOBLE 38432 ECHIROLLES</b>	Réaménagement de la cour d'école maternelle Grand Châtelet. Lot unique : Voirie, réseaux et plantation.	Marché passé sur bordereau unitaires pour un montant estimé à 81 002,53 € HT
N°08A286 signé le 08/08/08		<b>GAZ ELECTRICITE DE GRENOBLE 38042 GRENOBLE CEDEX 9</b>	Pose et dépose des motifs des illuminations de Noël et maintenance des installations.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires
N°08T308 signé le 01/07/08		<b>SIGNATURE SA 64122 URRUGNE</b>	Jalonnement du parking Berriat / Alsace Lorraine.	Pour un montant global et forfaitaire de 9 811,18 € HT

N°08T364 signé le 23/06/08	<b>GEM ELEC</b> <b>38420 LE VERSOUD</b>	Suppression de transformateurs au PCB et remplacement par un tarif jaune dans des équipements de la Ville de Grenoble. Lot 1 - Cuisine Centrale Jean Bart Gymnase Léon-Jouhaux.	Pour un montant global et forfaitaire de 20 200 € HT <i>(pour la solution de base)</i>
N°08T365 signé le 23/06/08	<b>GEM ELEC</b> <b>38420 LE VERSOUD</b>	Suppression de transformateurs au PCB et remplacement par un tarif jaune dans des équipements de la Ville de Grenoble. Lot 2 - Centre aéré Echalière – Autrans.	Pour un montant global et forfaitaire de 27 559 € HT <i>(solution de base+options 1 et 2)</i>
N°08T383 signé le 10/06/08	<b>ENTREPRISE PROPONET</b> <b>38270 BEAUREPAIRE</b>	Groupe Scolaire Anthoard Berriat – 13, Rue Abbé Grégoire 38000 Grenoble. Lot 3 – Menuiseries extérieures et intérieures.	Pour un montant global et forfaitaire de 13 985 € HT <i>(tranche ferme avec option + tranche conditionnelle)</i>
N°08T388 signé le 04/06/08	<b>ETRA</b> <b>38140 RIVES</b>	Ecole maternelle La Rampe. Lot 1 – Etanchéité.	Pour un montant global et forfaitaire de 8 695 € HT
N°08T389 signé le 05/06/08	<b>MENUISERIE PROPONET</b> <b>SARL</b> <b>38270 BEAUREPAIRE</b>	Ecole maternelle La Rampe. Lot 2 – Menuiserie extérieure et intérieure bois.	Pour un montant global et forfaitaire de 23 817,10 € HT
N°08T390 signé le 04/06/08	<b>LAMBDA ISOLATION</b> <b>38180 SEYSSINS</b>	Ecole maternelle La Rampe. Lot 3 - Cloison – Doublage – Faux plafonds.	Pour un montant global et forfaitaire de 5 423,82 € HT
N°08T391 signé le 04/06/08	<b>BAILLY</b> <b>38170 SEYSSINET</b>	Ecole maternelle La Rampe. Lot 4- Sols souples.	Pour un montant global et forfaitaire de 6 160 € HT
N°08T392 signé le 29/05/08	<b>ATOOTS SERVICES</b> <b>38100 GRENOBLE</b>	Ecole maternelle La Rampe. Lot 5 – Peinture.	Pour un montant global et forfaitaire de 9 807 € HT

N°08T393 signé le 29/05/08		<b>TMV MONSIEUR STORE</b> 38523 ST EGREVE CEDEX	Ecole maternelle La Rampe. Lot 6 – Stores.	Pour un montant global et forfaitaire de 5 763,57 € HT
N°08T394 signé le 29/05/08		<b>AIR-FLUIDE CONCEPT</b> 38500 VOIRON	Ecole maternelle La Rampe. Lot 7 – Chauffage – Sanitaire.	Pour un montant global et forfaitaire de 3 941,50 € HT
N°08T395 signé le 29/05/08		<b>CIDECOM</b> 38100 GRENOBLE	Ecole maternelle La Rampe. Lot 8 – Electricité.	Pour un montant global et forfaitaire de 6 533,57 € HT
N°08T396 signé le 9/06/08		<b>SOCIETE CARBONERO</b> ISOLATION 38500 LA BUISSE	Réfection des classes et remplacement de menuiseries 2008 – Ecole maternelle Malherbe. Lot 1 – Menuiserie PVC et Occultation.	Pour un montant global et forfaitaire de 27 134 € HT
N°08T397 signé le 10/06/08		<b>SOCIETE TOUIOUAR</b> 38130 ECHIROLLES	Réfection des classes et remplacement de menuiseries 2008 – Ecole maternelle Malherbe. Lot 2 – Projection – Cloisons faux plafonds.	Pour un montant global et forfaitaire de 8 757,50 € HT
N°08T398 signé le 10/06/08		<b>SOCIETE BPS 38</b> 38660 ST VINCENT DE MERCUZE	Réfection des classes et remplacement de menuiseries 2008 – Ecole maternelle Malherbe. Lot 3 – Menuiserie Bois.	Pour un montant global et forfaitaire de 5 870 € HT
N°08T399 signé le 10/06/08		<b>SOCIETE ETRA</b> 38140 RIVES	Réfection des classes et remplacement de menuiseries 2008 – Ecole maternelle Malherbe. Lot 4 – Désamiantage.	Pour un montant global et forfaitaire de 6 450 € HT
N°08T400 signé le 10/06/08		<b>SOCIETE S.D.P.V.</b> 38760 VARCES	Réfection des classes et remplacement de menuiseries 2008 – Ecole maternelle Malherbe. Lot 5 – Peinture.	Pour un montant global et forfaitaire de 3 400 € HT
N°08T401 signé le 10/06/08		<b>SOCIETE BAILLY</b> 38170 SEYSSINET	Réfection des classes et remplacement de menuiseries 2008 – Ecole maternelle Malherbe. Lot 6 – Revêtement de sol.	Pour un montant global et forfaitaire de 2 530 € HT

N°08T402 signé le 10/06/08	<b>SOCIETE OLIVEIRA</b> 38470 VINAY	Réfection des classes et remplacement de menuiseries 2008 – Ecole maternelle Malherbe. Lot 7 – Toiture.	Pour un montant global et forfaitaire de 4 331,25 € HT
N°08T403 signé le 10/06/08	<b>SOCIETE ALPES SERVICES</b> <b>NETTOYAGE</b> 38590 PLAN	Réfection des classes et remplacement de menuiseries 2008 – Ecole maternelle Malherbe. Lot 8 – Manutention de mobiliers et nettoyage de fin de chantier.	Pour un montant global et forfaitaire de 2 700 € HT
N°08T404 signé le 10/06/08	<b>SOCIETE FITELEC</b> 38640 CLAIX	Réfection des classes et remplacement de menuiseries 2008 – Ecole maternelle Malherbe. Lot 9 – Electricité.	Pour un montant global et forfaitaire de 6 083,35 € HT
N°08T405 signé le 10/06/08	<b>SOCIETE</b> <b>AIR-FLUIDE CONCEPT</b> 38500 VOIRON	Réfection des classes et remplacement de menuiseries 2008 – Ecole maternelle Malherbe. Lot 10 – Chauffage – Plomberie.	Pour un montant global et forfaitaire de 2 590 € HT
N°08T406 signé le 16/06/08	<b>SOCIETE E.P.G.S.</b> 38400 ST MARTIN D'HERES	Groupe Scolaire Paul Painlevé - Réfection de classes 2008. Lot 1 – Peinture.	Pour un montant global et forfaitaire de 8 293,50 € HT <i>(tranche ferme + tranche conditionnelle)</i>
N°08T407 signé le 13/06/08	<b>SAIT</b> 38320 BRESSON	Groupe Scolaire Paul Painlevé - Réfection de classes 2008. Lot 2 – Faux plafonds.	Pour un montant global et forfaitaire de 7 070 € HT <i>(tranche ferme + tranche conditionnelle)</i>
N°08T408 signé le 13/06/08	<b>SOCIETE APM</b> <b>SERVICE PLUS</b> 38000 GRENOBLE	Groupe Scolaire Paul Painlevé - Réfection de classes 2008. Lot 3 – Vitrification de parquet.	Pour un montant global et forfaitaire de 2 628 € HT <i>(tranche ferme + tranche conditionnelle)</i>

N°08T409 signé le 13/06/08		<b>ELECTRIC TOLERIE</b> 38130 ECHIROLLES	Groupe Scolaire Paul Painlevé - Réfection de classes 2008. Lot 4 – Electricité.	Pour un montant global et forfaitaire de 11 006 € HT <i>(tranche ferme + tranche conditionnelle)</i>
N°08T410 signé le 13/06/08		<b>SOCIETE T.M.V.</b> 38523 ST EGREVE CEDEX	Groupe Scolaire Paul Painlevé - Réfection de classes 2008. Lot 5 – Occultation.	Pour un montant global et forfaitaire de 3 149,25 € HT <i>(tranche ferme + tranche conditionnelle)</i>
N°08T411 signé le 14/06/08		<b>SOCIETE ALPES SERVICES</b> NETTOYAGE 38590 PLAN	Groupe Scolaire Paul Painlevé - Réfection de classes 2008. Lot 6 – Manutention et nettoyage de fin de chantier.	Pour un montant global et forfaitaire de 3 250 € HT <i>(tranche ferme + tranche conditionnelle)</i>
N°08T423 signé le 23/06/08		<b>GEM ELEC</b> 38420 LE VERSOUD	Suppression de transformateurs au PCB et remplacement par un tarif jaune dans des équipements de la Ville de Grenoble. Lot 3 – Centre aéré Be Air à Eybens.	Pour un montant global et forfaitaire de 20 760 € HT <i>(pour la solution de base)</i>
N°08A433 signé le 18/08/08		<b>PERINO BORDONE</b> 38343 VOREPPE CEDEX	Création de réseaux îlot Lafourcade.	Pour un montant global et forfaitaire estimé à 121 575,73 € HT
N°08A455 signé le 16/08/08		<b>EURO CHARPENTE</b> OLIVEIRA 38470 VINAY	Foyer de l'Etudiante – Remplacement des volets bois. Lot 1 – Volets battant bois.	Pour un montant global et forfaitaire de 78 912,50 € HT
N°08A456 signé le 16/08/08		<b>ATOUTS SERVICES</b> 38100 GRENOBLE	Foyer de l'Etudiante – Remplacement des volets bois. Lot 2 – Peinture.	Pour un montant global et forfaitaire de 9 576,10 € HT

N°08A457 signé le 08/08/08		<b>ETRA SARL</b> <b>38140 RIVES</b>	Gymnase Léon-Jouhaux – Travaux d'étanchéité.	Pour un montant global et forfaitaire de 177 520 € HT
N°08T478 signé le 09/06/08		<b>ALPES ENERGIES</b> <b>38210 TULLINS</b>	Ecole élémentaire Léon-Jouhaux : Réhabilitation. Lot 12 – Chauffage – Sanitaire.	Pour un montant global et forfaitaire de 18 645 € HT
N°08T484 signé le 03/07/08		<b>ART ET RENOVATION</b> <b>38640 CLAIX</b>	Réaménagement en commerces du Local 18 bis Rue des Trembles. Lot 1 – Démolition – Maçonnerie.	Pour un montant global et forfaitaire de 11 405,45 € HT
N°08T485 signé le 03/07/08		<b>SAIT</b> <b>38320 BRESSON</b>	Réaménagement en commerces du Local 18 bis Rue des Trembles. Lot 2 – Cloison – Doublage – Faux plafonds.	Pour un montant global et forfaitaire de 13 828 € HT
N°08T486 signé le 03/07/08		<b>LA DEVOUEE</b> <b>38100 GRENOBLE</b>	Réaménagement en commerces du Local 18 bis Rue des Trembles. Lot 3 – Menuiserie intérieure.	Pour un montant global et forfaitaire de 2 100 € HT
N°08T487 signé le 03/07/08		<b>S.R.S.M.</b> <b>38800 LE PONT DE CLAIX</b>	Réaménagement en commerces du Local 18 bis Rue des Trembles. Lot 4 – Carrelage – Faïence.	Pour un montant global et forfaitaire de 9 620,40 € HT
N°08T488 signé le 03/07/08		<b>EURO CONFORT</b> <b>MAINTENANCE</b> <b>38100 GRENOBLE</b>	Réaménagement en commerces du Local 18 bis Rue des Trembles. Lot 5 – Peinture.	Pour un montant global et forfaitaire de 3 560 € HT
N°08T489 signé le 04/07/08		<b>E.C.C.I.</b> <b>38600 FONTAINE</b>	Réaménagement en commerces du Local 18 bis Rue des Trembles. Lot 6 – Chauffage – Sanitaire – Ventilation.	Pour un montant global et forfaitaire de 9 948,51 € HT

N°08T490 signé le 03/07/08		<b>FITELEC</b> <b>38640 CLAIX</b>	Réaménagement en commerces du Local 18 bis Rue des Trembles. Lot 7 – Electricité.	Pour un montant global et forfaitaire de 13 439,02 € HT
N°08T491 signé le 03/07/08		<b>ALPES SERVICES</b> <b>NETTOYAGE</b> <b>38590 PLAN</b>	Réaménagement en commerces du Local 18 bis Rue des Trembles. Lot 8 – Nettoyage.	Pour un montant global et forfaitaire de 1 000 € HT
N°08T500 signé le 25/06/08		<b>CFA DIVISION DE NSA</b> <b>86280 SAINT BENOIT</b>	Ecole élémentaire Léon-Jouhaux : Réhabilitation. Lot Ascenseur.	Pour un montant global et forfaitaire de 26 330 € HT
N°08T510 signé le 10/07/08		<b>ISS ESPACES VERTS</b> <b>38240 MEYLAN</b>	Travaux de fermeture de la cour de l'école Des Buttes – Villeneuve à Grenoble.	Marché sur bordereau de prix unitaires <b>Montant Tranche ferme</b> 34 468,55 € HT <b>Montant Tranche conditionnelle</b> 4 240 € HT
N°08T545 signé le 20/06/08		<b>ECCI</b> <b>38600 FONTAINE</b>	Gymnase La Piste – Rénovation des douches et de réseau de distribution. Lot unique – Sanitaires.	Pour un montant global et forfaitaire de 34 036,52 € HT
N°08T566 signé le 24/06/08		<b>SOL'O PAYSAGES</b> <b>38260 MARCILLOLES</b>	Maternelle Grand Châtelet – Création d'une aire de jeux.	Pour un montant global et forfaitaire de 18 993,58 € HT <i>(pour la solution de base)</i>

N°08T588 signé le 30/07/08		<b>ACTIS S.A.</b> <b>38730 LE PIN</b>	Quartier Jouhaux : Création d'un abri – auvent sur la placette de l'amitié à Jouhaux.	Marché d'un montant estimé à 33 391 € HT (D.Q.E.)
	<b>SERVICE</b>			
N°07S607 signé le 07/01/08		<b>SAS G.M.P. – AMEX</b> <b>76230 BOIS GUILLAUME</b>	Rénovation de la Piscine Jean-Bron – Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études de programmation.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>Montant Pour tranche ferme</b> 29 000 € HT <b>Montant Tranche conditionnelle</b> 18 700 € HT
N°08A001 signé le 25/006/08		<b>PRESENCE ACCUEIL ET PREVENTION SARL</b> <b>38100 GRENOBLE</b>	Prestations de gardiennage pour diverses manifestations liées à l'évènementiel (culturelles, sportives, autres..).	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 205 000 € HT <b>montant minimum de</b> 70 000 € HT
N°08S019 signé le 28/05/08		<b>SETIS</b> <b>38100 GRENOBLE</b>	Etude d'impact pour le réaménagement du Polygone Scientifique.	Pour un montant global et forfaitaire de 33 012 € HT

<p>N°08S157 signé le 30/05/08</p>		<p><b>SARL MIL'SERVICES</b> <b>38100 GRENOBLE</b></p>	<p>Prestation de dépeussierage des ateliers menuiserie de la Ville de Grenoble.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 28 000 € HT / an <b>montant minimum de</b> 5 000 € HT / an</p>
<p>N°08S172 signé le 28/05/08</p>		<p><b>SEV</b> <b>69600 OULLINS</b></p>	<p>"Mission de conception (scénographie et graphisme) d'une exposition et des documents graphiques dans le cadre de la biennale de l'Habitat Durable 2008"</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 80 000 € HT <b>montant minimum de</b> 20 000 € HT</p>
<p>N°08S226 signé le 16/06/08</p>		<p><b>ESPACE CONCEPT</b> <b>25220 CHAZEULE</b></p>	<p>Mise en œuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble du 21 au 31 Juillet 2008. Lot 1 – Location d'une structure type chapiteau polygonal, d'une scène et d'un grill technique.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 30 000 € HT <b>montant minimum de</b> 10 000 € HT</p>

<p>N°08S227 signé le 16/06/08</p>		<p><b>S.M.B.</b> <b>69004 LYON</b></p>	<p>Mise en œuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble du 21 au 31 Juillet 2008. Lot 2 – Prestation de Service de Restauration pour les artistes et le personnel.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 19 000 € HT <b>montant minimum de</b> 5 000 € HT</p>
<p>N°08S228 signé le 15/07/08</p>		<p><b>LAGOONA SAS</b> <b>67300 SCHILTIGHEIM</b></p>	<p>Mise en place du Cabaret Frappé organisé par la Ville de Grenoble. Lot 4 – Location de matériels de son.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 13 500 € HT <b>montant minimum de</b> 6 000 € HT</p>
<p>N°08S229 signé le 10/07/08</p>		<p><b>AUDIO TECHNIQUE</b> <b>42100 SAINT ETIENNE</b></p>	<p>Mise en place du Cabaret Frappé organisé par la Ville de Grenoble. Lot 2 – Location de matériels de lumière.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 12 000 € HT <b>montant minimum de</b> 6 000 € HT</p>
<p>N°08S230 signé le 15/07/08</p>		<p><b>ESPACE CONCEPT</b> <b>25220 CHAZEULE</b></p>	<p>Mise en place du Cabaret Frappé organisé par la Ville de Grenoble. Lot 1 – Fourniture et mise en œuvre de la distribution électrique.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 5 000€ HT <b>montant minimum de</b> 2 500 € HT</p>

<p>N°08S313 signé le 13/06/08</p>		<p><b>AUDIO TECHNIQUE</b> 42100 ST ETIENNE</p>	<p>Mise en place du concert d'été organisé par la Ville de Grenoble. Lot 1 – Scène et accessoire de scène.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 24 000 € HT <b>montant minimum de</b> 10 000 € HT</p>
<p>N°08S314 signé le 05/06/08</p>		<p><b>DELTA SERVICE</b> LOCATION 69960 CORBAS</p>	<p>Mise en place du concert d'été organisé par la Ville de Grenoble. Lot 2 – Fourniture de groupes électrogènes.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 9 000 € HT <b>montant minimum de</b> 2 000 € HT</p>
<p>N°08S315 signé le 13/06/08</p>		<p><b>AUDIO TECHNIQUE</b> 42100 ST ETIENNE</p>	<p>Mise en place du concert d'été organisé par la Ville de Grenoble. Lot 3 – Prestation de service de sonorisation.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 27 000 € HT <b>montant minimum de</b> 10 000 € HT</p>
<p>N°08S316 signé le 13/06/08</p>		<p><b>AUDIO TECHNIQUE</b> 42100 ST ETIENNE</p>	<p>Mise en place du concert d'été organisé par la Ville de Grenoble. Lot 4 – Prestation de service d'éclairage scénique.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 12 000 € HT <b>montant minimum de</b> 5 000 € HT</p>

<p>N°08S317 signé le 04/06/08</p>		<p><b>ASSOCIATION PROJET BOB 38000 GRENOBLE</b></p>	<p>Mise en place du concert d'été organisé par la Ville de Grenoble. Lot 5 – Prestation de service de restauration pour les artistes et le personnel.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 1 000 € HT <b>montant minimum de</b> 4 000 € HT</p>
<p>N°08S318 signé le 05/06/08</p>		<p><b>IEC 92635 GENEVILLIERS CEDEX</b></p>	<p>Mise en place du concert d'été organisé par la Ville de Grenoble. Lot 6 – Prestation de service de captation et retransmission vidéo.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 12 000 € HT <b>montant minimum de</b> 4 000 € HT</p>
<p>N°08S323 signé le 16/06/08</p>		<p><b>SOCIETE PASS 38170 SEYSSINET-PARISSET</b></p>	<p>Surveillance et sécurisation des piscines municipales Jean-Bron et Dauphins durant leur période d'exploitation estivale.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 65 000 € HT <b>montant minimum de</b> 30 000 € HT</p>
<p>N°08S331 signé le 19/06/08</p>		<p><b>INSIGN 38170 SEYSSINET-PARISSET</b></p>	<p>Conception et impression de documents financiers.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 10 000 € HT <b>montant minimum de</b> 2 000 € HT</p>

<p>N°08S346 signé le 30/06/08</p>		<p><b>PUBLI EXPO</b> <b>38000 GRENOBLE</b></p>	<p>Aménagement des espaces et des stands du Forum pour l'emploi organisé par la Ville de Grenoble.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 60 000 € HT <b>montant minimum de</b> 15 000 € HT</p>
<p>N°08S359 signé le 10/07/08</p>		<p><b>NAUTIC SPORT</b> <b>38027 EYBENS CEDEX</b></p>	<p>Animation d'Eté pour la Ville de Grenoble – Multi-activités nautique.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes avec quantitatifs Minimum /5 journées Maximum / 15 journées</p>
<p>N°08S363 signé le 11/08/08</p>		<p><b>NOVITEC</b> <b>69100 VILLEURBANNE</b></p>	<p>Modules de préparation à la rencontre avec les entreprises dans le cadre de "100 chances 100 emplois".</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 20 000 € HT <b>montant minimum de</b> 2 000 € HT</p>
<p>N°08S424 signé le 13/05/08</p>		<p><b>CAINET ACTI CONSEIL</b> <b>69120 VAULX-EN-VELIN</b></p>	<p>Cession d'information pour la compréhension des comptes sociaux à destination des nouveaux élus de la Ville de Grenoble.</p>	<p>Coût global d'intervention Frais d'honoraires 1 000 € HT <i>(Tranche ferme + Tranche conditionnelle)</i></p>

N°08S431 signé le 08/07/08		<b>MUSIC PLUS</b> <b>38320 EYBENS</b>	Mise en place du Cabaret Frappé organisé par la Ville de Grenoble. Lot 3 – Location d'un système de diffusion sonore.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 7 000 € HT <b>montant minimum de</b> 4 000 € HT
N°08S432 signé le 08/07/08		<b>MUSIC PLUS</b> <b>38320 EYBENS</b>	Mise en place du Cabaret Frappé organisé par la Ville de Grenoble. Lot 5 – Prestation de service de sonorisation.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 3 400 € HT <b>montant minimum de</b> 1 500 € HT
N°08S481 signé le 30/06/08		<b>TRAVEL MANIA /URBAN</b> <b>AVENTURES</b> <b>69811 TASSIN CEDEX</b>	Location, montage, démontage et SAV de 3 animations sportives acrobatiques et d'un lot de 15 hamacs auto-portés.	Pour un montant global et forfaitaire de 32 920 € HT
N°08A495 signé le 30/07/08		<b>COMMUNITY</b> <b>75008 PARIS</b>	Conseil et prestations de communication dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Neige. Lot 1 - Conseil, conception et réalisation de la campagne de communication.	Pour un montant global et forfaitaire de 155 000 € HT
N°08A496 signé le 07/08/08		<b>DUODECIM</b> <b>74700 SALLANCHES</b>	Conseil et prestations de communication dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Neige. Lot 2- Relation de Presse.	Pour un montant global et forfaitaire de 29 000 € HT
N°08S499 signé le 05/06/08		<b>M. Pierre FEJOZ</b> <b>38330 SAINT ISMIER</b>	Piscine Chorier Berriat. Assistance à Maîtrise d'œuvre : mission OPC, DET et AOR.	Pour un montant global et forfaitaire de 23 877 € HT

N°08S504 signé le 27/06/08		<b>M. Jean-Marc DUROU</b> 92410 VILLE D'AVRAY	Location de l'exposition "peuples et paysages du Sahara".	Pour un montant global et forfaitaire de 30 000 € Net
N°08A514 signé le 22/08/08		<b>IDEACOM SAS</b> 75011 PARIS	Conception et réalisation d'une exposition à vocation d'itinérance en France et à l'étranger "voyage dans le cristal".	Pour un montant global et forfaitaire de 150 090 € HT
N°08S575 signé le 15/07/08		<b>SOCIETE EURL NAG</b> 73100 TRESSERVE	Candidature de Grenoble aux Jeux Olympiques d'Hiver 2018.	Pour un montant global et forfaitaire de 25 000 € HT
	<b>PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>			
N°07S375 signé le 13/06/08		<b>SERARL BRENAS DOUCERAIN 38000 GRENOBLE</b>	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics de d'ilot "foncière" – Zac Mistral Eaux Claires à Grenoble.	Pour un forfait provisoire de rémunération d'un montant de 20 992 € HT + Taux de rémunération à 12,8 %
N°08S334 signé le 17/07/08		<b>MAZARS SAS</b> 92400 COURBEVOIE	Diagnostic externe de l'organisation du service des Sports.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 45 000 € HT <b>montant minimum de</b> 12 000 € HT

<p>N°08S483 signé le 21/07/08</p>		<p><b>TRANSITEC 69500 BRON</b></p>	<p>Mission d'assistance technique déplacements.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 22 000 € HT / an <b>montant minimum de</b> 4 000 € HT / an</p>
---------------------------------------	--	--	---	---

N°	N A T U R E	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	O B J E T	M O N T A N T
<b>I - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :</b>				
08-2482	Arrêté 14/08/2008	SCP LYON-CAEN, FABIANI, THIRIEZ	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice par le dépôt d'une requête devant le Conseil d'Etat en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêt n°03LYO1432. (affaire GEG – délibération 1999).	
08-2773	Arrêté 30/06/2008	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la déclaration administrative transmise à Monsieur le Procureur de la République en raison de l'agression dont a été victime le 2 mai 2008, dans l'exercice de ses fonctions, M. Alain BABAT titulaire, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, relatif à la protection des agents dans l'exercice de leurs fonctions).	
08-2963	Arrêté 02/07/2008	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 25 mars 2008, dans l'exercice de ses fonctions, M. Sid Hamed BELDJENNA, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, relatif à la protection des agents dans l'exercice de leurs fonctions).	
08-3168	Arrêté 22/07/2008	Me FESSLER	Suite à la plainte déposée et retenue par le Tribunal correctionnel en raison de l'agression dont a été victime le 18/09/2007, dans l'exercice de ses fonctions, M. Thierry SALVAYRE, agent titulaire au service police municipale, la Ville est intervenue dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
08-3169	Arrêté 21/07/2008	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 22 février 2008, dans l'exercice de ses fonctions, M. Sid Hamed BELDJENNA, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, relatif à la protection des agents dans l'exercice de leurs fonctions).	

08-3235	Arrêté 21/07/2008	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont ont été victimes le 14 juin 2008, dans l'exercice de leurs fonctions, Messieurs Dominique BRUN-COSME, Patrick COTHIER, Philippe LEEMANN, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir réparation du préjudice subi par les agents (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, relatif à la protection des agents dans l'exercice de leurs fonctions).
08-3236	Arrêté 21/07/2008	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 28 avril 2008, dans l'exercice de ses fonctions, Mme Nathalie LE FLOCH-VASSEUR, brigadier de police municipale, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, relatif à la protection des agents dans l'exercice de leurs fonctions).
08-3237	Arrêté 21/07/2008	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 30 mai 2008, dans l'exercice de ses fonctions, M. Philippe LEEMANN, brigadier de police municipale, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, relatif à la protection des agents dans l'exercice de leurs fonctions).
08-3238	Arrêté 22/07/2008	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 20 juin 2008, dans l'exercice de ses fonctions, M. Roland TOURNIER, adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, relatif à la protection des agents dans l'exercice de leurs fonctions).
08-3307	Arrêté 06/08/2008	Me FAVET	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice devant la cour d'appel de Grenoble aux fins de contester le rapport d'expertise relatif aux désordres affectant le parking Schuman (Europole) et de faire reconnaître la responsabilité des sociétés E.C.R.A. et S.M.A.B.T.P.
08-3402	Arrêté 14/08/2008	Me FIAT	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice vu la requête déposée devant le Tribunal de Grande Instance par la SCI LASEO en référé expertise sur le fondement de l'article 145 du nouveau code de procédure civile, concernant l'immeuble du 21 rue Servan à Grenoble.

08-3500	Arrêté 25/08/2008	SCP DELACHENAL - BIMET	La Ville de Grenoble est autorisée à engager une procédure devant le tribunal administratif aux fins d'expulsion de Monsieur Pierre PAVE, lequel réside sans droit ni titre dans un logement situé au 31 avenue Maréchal Randon.
08-3569	Arrêté 1/09/2008	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 31 mars 2008, dans l'exercice de ses fonctions, M. Bernard JOISTEN, agent titulaire, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, relatif à la protection des agents dans l'exercice de leurs fonctions).
08-3571	Arrêté 1/09/2008	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 8 juillet 2008, dans l'exercice de ses fonctions, M. Bertrand GHISOLFI, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, relatif à la protection des agents dans l'exercice de leurs fonctions).
08-3572	Arrêté 1/09/2008	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 8 juillet 2008, dans l'exercice de ses fonctions, M. Gérard ALLARD, adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, relatif à la protection des agents dans l'exercice de leurs fonctions).

## II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention d'occupation précaire et provisoire	GOGO Fleurs 4, rue des Dignes 38170 Seyssinet Pariset	La Ville met à disposition du preneur à titre précaire et provisoire, à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2007 le local portant le n°4F d'une surface de 123 m <sup>2</sup> 18 bis rue des Trembles. Chaque partie pourra mettre fin à la présente convention à tous moments en respectant un préavis de 3 mois.	Indemnité d'occupation mensuelle HT : 563,75 €
--	---	---	---	---

	Avenant n°2 au bail du 20/11/2001	AA Distribution 9, rue Georges Jacquet 38 Grenoble	Les dispositions de l'article 7-3 du bail du 20 novembre 2001 sont modifiées comme suit : le preneur ne devra rembourser au bailleur qu'une quote part de l'impôt foncier calculé sur la base annuelle de 7,16 euros par m². Ce montant sera indexé chaque année en fonction de l'évolution du montant de la taxe foncière payée par la Ville.	
	Bail commercial	COSERVIT 13, rue des Trembles 38 Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 250 m² environ portant le n° 7C de la ZA des Peupliers au 1 <sup>er</sup> étage de l'immeuble sis 13, rue des Trembles à Grenoble. Durée : 9 ans, du 1 <sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2017.	Loyer annuel hors charges et hors taxes : 20 000 euros
	Convention d'occupation	M. Mekki HADDAD et Mme Maria GARCIA 5, rue Bayard 38 Grenoble	Pendant la durée des travaux prescrits par l'expert désigné par le Tribunal de Grande Instance, Ville met à disposition au preneur, à titre précaire et provisoire à compter du 18 juillet 2008 et pour une durée estimée à 15 mois, un logement de type 3, situé 4, place Edmond Arnaud à Grenoble. Aucune indemnité d'occupation ne sera réclamée au preneur par la Ville.	
	Bail dérogatoire	M. Benjamin CUIER 376 avenue Général de Gaulle 38250 Villars de Lans	La Ville loue à titre dérogatoire aux dispositions du décret 53-960 du 30/09/1953 à M. CUIER auquel se substituera la société HANDWEAR DISTRIBUTION, SARL en cours de constitution, dès enregistrement au registre du commerce et des sociétés, un local d'une surface de 31 m² environ sis au 3 <sup>ème</sup> étage de l'immeuble le Polynôme, 25 avenue de Constantine. Durée : 23 mois, du 11/09/2008 au 10/08/2010.	Redevance mensuelle HT : 207 €
	Convention d'occupation	Publi Expo 10 bis rue Ampère 38 Grenoble	Pour permettre à la Ville d'entreprendre des travaux de rénovation au local portant le n°8 au sous sol du centre CEMOI, celle-ci consent à mettre à disposition au preneur un local à usage de stockage de 125m² environ situé 10, rue Georges Jacquet à compter du 16 juillet 2008 et jusqu'à l'affectation de nouveaux locaux au centre CEMOI 12, rue Ampère prévue dans le courant du dernier trimestre 2008.	Indemnité mensuelle HT : 100 €

**IV- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :**

08-2999	Arrêté 17/07/2008		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'une maison d'habitation d'environ 70 m <sup>2</sup> , sise 15 rue des Tournelles à Grenoble, en vue de la réalisation d'une opération globale de réaménagement du secteur par la création de logements notamment sociaux.	161 000 euros
---------	----------------------	--	--	---------------

**V DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RÉALISATION D'EMPRUNTS**

RENDU ACTE - FINANCES - EMPRUNTS

Opération de réaménagement de swap réalisée en juin 2008

<u>Conditions initiales du financement</u>						<u>Conditions de réaménagement du swap</u>				
Référence interne	Date de réalisation	Montant initial	Taux d'intérêt	Banque	Capital restant dû au 30/06/2008	Durée résiduelle	Indexation du swap initial	Indexation du réaménagement	Date de départ	Durée
26006	22/12/2006	7.228.178,10 euros	TAG 6 mois + 0,0175%	Calyon	6.196.548,78 euros	8 ans et demi	7,75% moins 6 fois le différentiel entre le CMS 10 ans déterminé et le CMS 10 ans préfixé	TAG 6 mois - 0,26%	Rétroactif au 31/12/2007	9 ans